

Citation recommandée : Godbout, É., Lachance, V., Pauzé, R., Baude, A., Noël, J., Groleau, H., et Gauthier, M. (2017). *Recension des écrits sur les facteurs de risque associés aux conflits sévères de séparation, sur les conséquences possibles sur l'adaptation des enfants et sur les interventions proposées aux familles*. Projet des cartes conceptuelles. CRUJeF, Université Laval.

Recension des écrits sur les facteurs de risque associés aux conflits sévères de séparation, sur les conséquences possibles sur l'adaptation des enfants et sur les interventions proposées aux familles



Élisabeth Godbout, Université Laval
Véronique Lachance, Université Laval
Robert Pauzé, Université Laval
Amandine Baude, Université Laval
Julie Noël, Université Laval
Hélène Groleau, CRUJeF
Maryse Gauthier, CRUJeF

Août 2017

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|--|------|
| Mise en contexte | 1 |
| Définitions et concepts utilisés..... | 1 |
| Conflit sévère de séparation..... | 1 |
| Aliénation parentale | 2 |
| Violence conjugale..... | 2 |
| Prévalence | 4 |
| Carte 1..... | 5 |
| Caractéristiques du conflit entre les parents | 5 |
| Carte 2..... | 8 |
| Facteurs atténuants et aggravants..... | 8 |
| Facteurs médiateurs des conflits sur l'adaptation de l'enfant | 8 |
| Manifestations comportementales des difficultés d'adaptation de l'enfant | 9 |
| Carte 3..... | 11 |
| Facteurs qui peuvent contribuer à accentuer l'impact du conflit entre les parents sur l'adaptation des enfants..... | 11 |
| Carte 4..... | 13 |
| Contexte de la séparation | 13 |
| Carte 5..... | 17 |
| Histoire personnelle des parents au cours de leur enfance..... | 17 |
| Vulnérabilités personnelles du ou des parents | 17 |
| Traits ou troubles de personnalité et problèmes personnels du ou des parents | 18 |
| Difficultés conjugales avant la séparation | 20 |
| Difficultés dans l'exercice des rôles parentaux avant la séparation..... | 21 |
| Autres facteurs encore mal éclairés par la recherche qui pourraient moduler l'impact des conflits sur l'adaptation..... | 22 |
| Interventions dans les situations de conflits sévères de séparation..... | 23 |
| 1. NIVEAU UNIVERSEL : S'ADRESSENT À TOUS LES PARENTS VIVANT UNE SÉPARATION.... | 24 |
| A. Programmes d'éducation parentale sur la séparation et le divorce | 24 |
| B. Programmes psychoéducatifs pour enfants..... | 27 |
| 2. NIVEAU UNIVERSEL ET SPÉCIFIQUE | 28 |
| A. Médiation familiale | 28 |
| B. Droit familial collaboratif..... | 31 |

| | |
|--|----|
| 3. NIVEAU SPÉCIFIQUE ET INDIQUÉ (INTERVENTIONS ENTOURANT LE PROCÈS) | 33 |
| A. Médiation thérapeutique et spécialisée | 33 |
| B. Expertise pour la garde | 35 |
| C. Procès pour trancher les questions qui demeurent en litige (garde et droits d'accès, pension alimentaire, etc.) | 35 |
| D. Thérapie familiale multiniveaux et intégrative | 36 |
| E. Programmes spécialisés pour les parents et les enfants | 39 |
| 4. NIVEAU CURATIF (INTERVENTIONS POST-PROCÈS)..... | 47 |
| A. Coordination parentale | 47 |
| B. Interventions visant la réunification parent-enfant..... | 48 |
| C. Supervision des droits d'accès (SDA) ou de l'échange de garde..... | 56 |
| Références bibliographiques | 59 |

LISTE DES FIGURES

| | Page |
|--|------|
| Figure 1 Points de convergences et de divergences entre les conflits sévères de séparation, l'aliénation parentale et la violence conjugale..... | 3 |
| Figure 2 Taux de judiciarisation de la garde d'enfant à la suite d'une séparation | 4 |
| Figure 3 Continuum et définition des stratégies préventives et curatives | 23 |
| Figure 4 Continuum d'interventions psychosociales et juridiques pour la résolution des conflits entourant la séparation..... | 23 |

Mise en contexte

Les signalements reçus à la protection de la jeunesse dans un contexte de conflits sévères de séparation sont souvent complexes à évaluer. L'évaluation de cette problématique nécessite une bonne connaissance des facteurs de risque associés afin d'établir la recevabilité du signalement et d'identifier les cibles d'intervention s'il y a lieu. La présente recension des écrits vise à faire état des connaissances scientifiques et cliniques dans ce domaine afin de soutenir la réflexion clinique des intervenants. Ce champ de recherche étant encore en démarrage, plusieurs écrits rapportés sont basés sur une analyse clinique ou théorique de la problématique (combinée ou non à une recension des écrits scientifiques). Les travaux empiriques, soit ceux présentant des résultats originaux de recherche, sont marqués d'un astérisque (*) afin que le lecteur puisse apprécier la nature des travaux recensés.

Plusieurs situations de conflits sévères de séparation ne sont pas directement signalées à la direction de la protection de la jeunesse, mais plutôt par l'intermédiaire d'autres signalements effectués par un des parents de l'enfant contre l'autre parent pour des problèmes de négligence, d'abus physique ou d'abus sexuel. Dans ces situations, l'intervenant doit d'abord procéder à une évaluation rigoureuse du motif de signalement avant de conclure trop rapidement à un conflit sévère de séparation. Si l'évaluation se conclut par des faits non fondés, l'intervenant responsable de l'évaluation du signalement pourra par la suite investiguer la présence d'un conflit sévère de séparation et déterminer si celui-ci compromet le développement de l'enfant.

Définitions et concepts utilisés

Compte tenu du manque de consensus sur la définition des conflits sévères de séparation et de la probabilité élevée de confondre cette problématique avec des problématiques associées, les définitions et la figure suivante sont proposées ici afin d'apporter plus de clarté.

Conflit sévère de séparation

Le conflit sévère de séparation (aussi appelé « séparation hautement conflictuelle ») est un concept large utilisé pour décrire plusieurs problématiques différentes pouvant se chevaucher : les situations dans lesquelles il y a un recours aux tribunaux (de façon répétée ou non), celles dans lesquelles on note un degré élevé de colère et de méfiance entre les ex-conjoints et une incapacité à coopérer ou à communiquer et les cas plus sévères apparentés à la violence conjugale et à l'aliénation parentale (Birnbaum & Bala, 2010*; Saini & Birnbaum, 2007). Malgré ce flou conceptuel, des distinctions importantes doivent être effectuées. D'abord, le conflit existant entre deux parents qui désirent être impliqués dans la vie de leurs enfants doit être distingué de celui caractérisé par des stratégies de contrôle (physiques ou autres) associées à la violence conjugale. Ainsi, la violence qui se manifeste entre les ex-conjoints qui vivent un conflit sévère de séparation (ex. violence bidirectionnelle liée à l'escalade des conflits dans le couple ou actes violents isolés reliés au stress) et la violence plus grave (ex. « terrorisme intime » qui comporte un historique d'actes violents et de coercition de même qu'un déséquilibre de pouvoir entre les ex-conjoints) ne doivent pas être confondues (Anderson *et al.*, 2010 ; Jaffe, Johnston, Crooks & Bala, 2008 ; Johnston, 2006). De la même façon, le conflit sévère de séparation doit être distingué de l'aliénation parentale. Le groupe de réflexion sur l'aliénation parentale du Centre jeunesse de Montréal est d'avis que les situations qui se présentent le plus fréquemment en protection de la jeunesse ne comportent pas de prise de position sans ambivalence ni culpabilité de l'enfant envers un parent ou d'un parent cherchant clairement à exclure l'autre parent, comme c'est le cas dans les situations d'aliénation parentale. Au contraire, les deux parents

se dénigrent souvent mutuellement et cherchent à s'atteindre en utilisant l'enfant qui est placé dans un insoutenable conflit de loyauté (Malo & Rivard, 2013).

Aliénation parentale

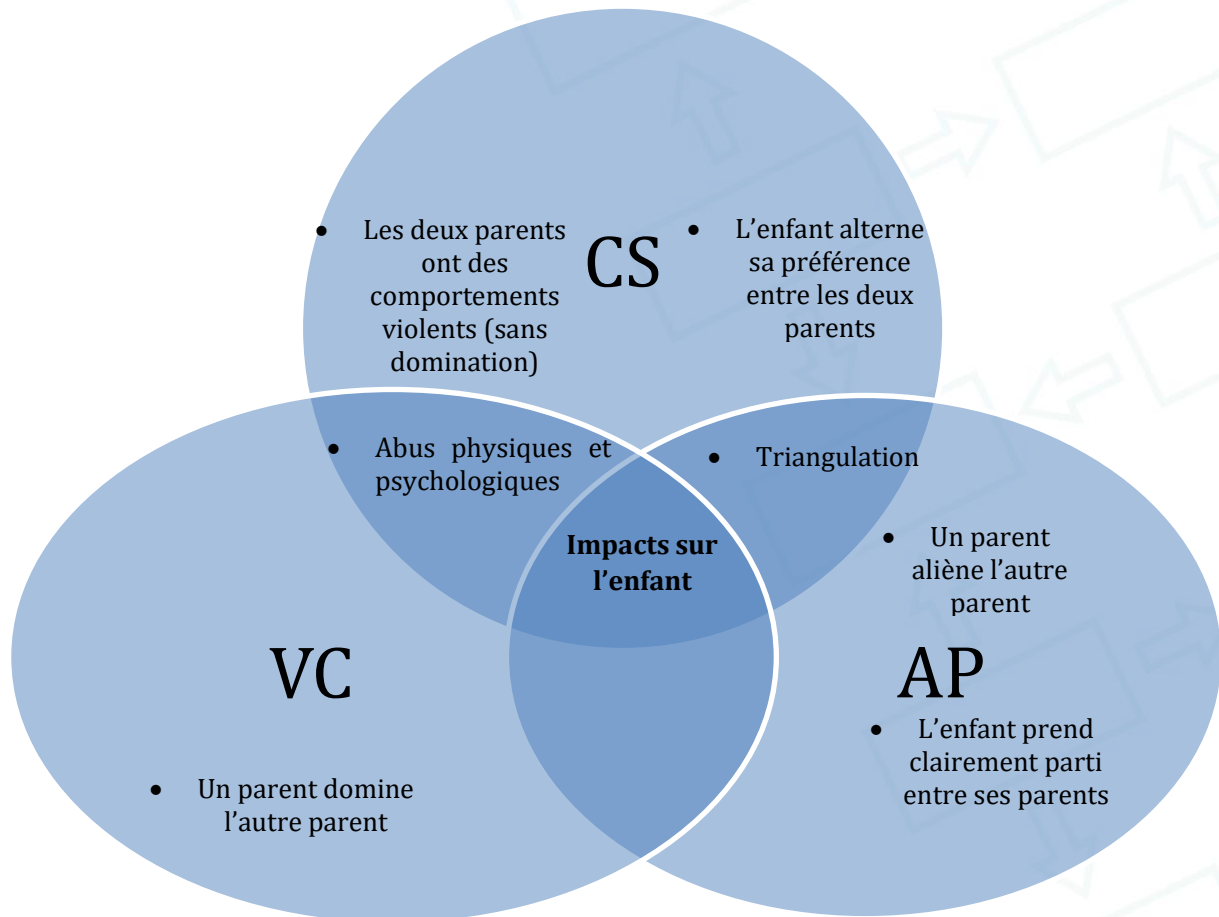
Dynamique familiale dans laquelle une alliance se forme entre un parent et son enfant se traduisant par un rejet de l'autre parent par l'enfant. L'aliénation parentale survient typiquement dans un contexte de séparation conjugale conflictuelle et est le résultat de comportements parentaux dits « aliénants » de la part d'un parent (campagne de dénigrement de l'autre parent, manipulation de l'enfant, etc.). Le jeune aliéné d'un parent réagit aux comportements aliénants en exprimant de façon persistante des croyances et des sentiments négatifs ou déraisonnables (colère, haine, rejet ou peur) qui sont disproportionnés et injustifiés par rapport à son expérience réelle avec le parent qu'il rejette. Il est important de préciser que **la présence de comportements parentaux aliénants n'est pas suffisante** pour que la situation soit qualifiée d'aliénation parentale : l'enfant doit aussi être réceptif à ces comportements pour qu'ils aient une prise sur lui et l'éloignent de son autre parent (Kelly & Johnston, 2001 ; Lachance & Gagné, 2014).

Violence conjugale

Des travaux (Jaffe *et al.*, 2008 ; Johnston & Campbell, 1993a*, 1993b*) menés auprès de parents en conflit pour la garde ont permis l'élaboration d'une typologie clinique de violence conjugale en situation de conflits sévères de séparation. Cette typologie montre que la violence peut prendre des formes variées dans ce contexte et doit être évaluée minutieusement pour que des mesures de protection et des arrangements de garde et de droits d'accès adéquats et sécuritaires soient mis en place.

- Terrorisme intime (ou contrôle coercitif) : utilisation de la force et de la menace, de la violence psychologique ou tout autre moyen coercitif visant à dominer la ou le partenaire et provoquer la peur, la soumission ou l'obéissance. Dans la plupart de ces situations, l'homme est agresseur et la femme est la victime.
- Violence situationnelle ou bidirectionnelle : violence perpétrée par les deux partenaires. Dans ces situations, on note des compétences limitées des deux partenaires en ce qui concerne la résolution de conflits.
- Résistance violente : cette situation se produit lorsque la victime utilise la violence contre l'agresseur dans le but de se défendre ou en réponse aux abus subis. Les femmes utilisent davantage cette forme de violence que les hommes ; dans certains cas, il peut s'agir d'autodéfense, dans d'autres cas, d'une réaction excessive.
- Violence ponctuelle reliée au stress de la séparation : actes de violence isolés perpétrés par l'homme ou la femme en réaction au stress de la séparation.

Figure 1
Points de convergences et de divergences entre les conflits sévères de séparation,
l'aliénation parentale et la violence conjugale
 (adapté de Turbide, 2016, p. 57)



Légende :

CS : conflits sévères de séparation

VC : violence conjugale

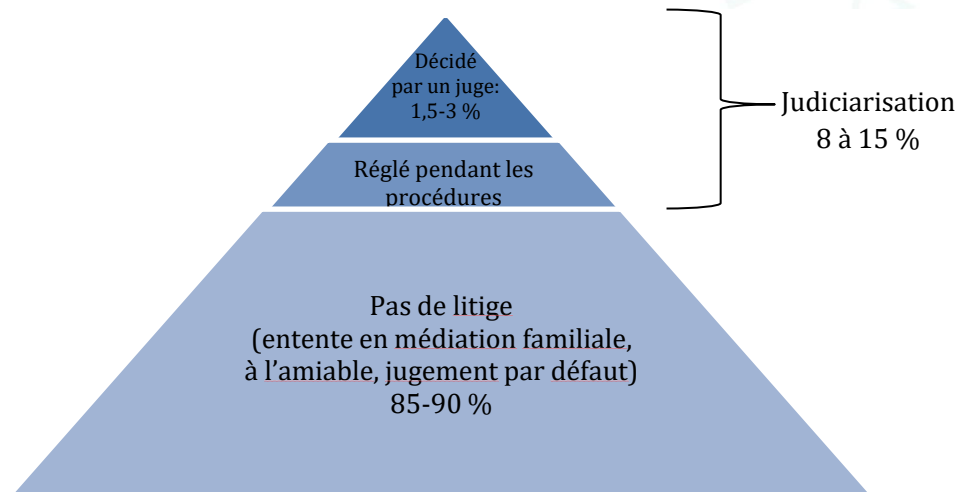
AP : aliénation parentale

Prévalence

Il est difficile de chiffrer avec précision la prévalence des conflits sévères de séparation, car il n'existe pas, à ce jour, de mesure fidèle et valide de cette problématique ni même de définition qui fait consensus. Dans les recherches, les modes de recrutement et les définitions utilisées pour établir la présence de hauts conflits varient d'une étude à l'autre. Des études canadiennes, australiennes et étasuniennes estiment que le nombre de parents séparés vivant un niveau élevé de conflits deux à trois ans après la séparation varie de 20 à 35 % (Bacon & McKenzie, 2004*; Emery, 1999 ; Maccoby & Mnookin, 1992*; McIntosh, 2003 ; McIntosh & Long, 2005*; Whiteside, 1998). Au Québec, les données de l'Étude longitudinale du développement des enfants au Québec (ÉLDEQ) montrent que 12 % des mères séparées qui ont des enfants de six ans mentionnent que le climat avec leur ex-conjoint est mauvais ou très mauvais (Desrosiers & Simard, 2010)*.

Une autre façon d'estimer la prévalence des conflits sévères de séparation est de dénombrer les dossiers de séparation / divorce qui sont judiciairisés, principalement en raison d'une mésentente sur la garde. Dépendamment des études, la proportion de ces dossiers judiciairisés est estimée entre 8 à 15 % (Biland & Schütz, 2013* ; Joyal *et al.*, 2002* ; Logan *et al.*, 2003* ; Maccoby & Mnookin, 1992*). Bien que la présence d'un conflit sur le plan légal n'indique pas à coup sûr que la séparation soit hautement conflictuelle, les situations se retrouvant en cour sont souvent celles où les relations entre les ex-conjoints sont aussi très détériorées (Godbout, 2014)*.

Figure 2
Taux de judiciairisation de la garde d'enfant à la suite d'une séparation



En observant de plus près les données provenant de la protection de la jeunesse au Canada (excluant le Québec), il appert que 12 % des dossiers comportaient une dispute entre les parents concernant la garde des enfants en 2003. Ces dossiers analysés par Saini et ses collaborateurs (2013)* se distinguent des autres dossiers de protection de la jeunesse par :

- Des réouvertures plus fréquentes ;
- Plus de signalements considérés fallacieux ;
- Plus de problèmes de fonctionnement et de difficultés émotionnelles chez les enfants signalés.

Au Québec, une étude portant sur les signalements retenus pour évaluation entre 2007 et 2010 révèle que 38,8 % des cas de mauvais traitements psychologiques jugés fondés portaient sur l'exposition à des conflits de couple (Malo, Moreau, Hélie & Lavergne, 2015*).

Carte 1

| Caractéristiques du conflit entre les parents | |
|--|--|
| Conflit enraciné, chronique et omniprésent | Le conflit doit être enraciné, chronique et omniprésent (Anderson <i>et al.</i> , 2010). |
| Communication pauvre et hautement conflictuelle | <p>Les auteurs s'accordent sur le fait qu'une séparation très conflictuelle est marquée par une communication pauvre ou inexistante entre les ex-conjoints (Birnbaum & Bala, 2010*; Kelly, 2003 ; Johnston, 2006).</p> <p>Les relations entre les ex-conjoints se caractérisent par la colère intense, la méfiance généralisée, la mauvaise communication ou l'absence de communication, le mépris, la polarisation extrême des points de vue, l'imperméabilité des parents à des positions rationnelles ou à des arguments (Kelly, 2003).</p> |
| Incapacités des ex-conjoints de coopérer et de communiquer sur le plan de l'éducation des enfants | Le climat familial très conflictuel est souvent empreint de méfiance, de peur, d'amertume et de blâmes. Les ex-partenaires sont incapables de coopérer et de communiquer sur le plan de l'éducation de l'enfant (Johnston, 2006). |
| Refus de tout compromis concernant les règles, attentes et demandes | Les ex-conjoints refusent de se soumettre l'un à l'autre concernant les règles, attentes et demandes (Johnston, 2006). |
| Disputes concernant la garde | Les séparations hautement conflictuelles sont fréquemment mises en lien avec le recours aux tribunaux pour trancher la question de la garde et des droits d'accès. Bien que la présence d'un litige pour la garde devant les tribunaux ne soit pas nécessaire ou suffisante pour qualifier la situation de hautement conflictuelle, force est de constater que ce sont souvent des situations très détériorées qui se retrouvent en cour (Godbout, Parent & Saint-Jacques, 2014). |
| Inquiétudes quant à la capacité de l'autre parent de s'occuper des enfants | <p>La raison la plus souvent évoquée pour expliquer la présence de litiges à propos des contacts est que l'un des parents a des inquiétudes quant à la capacité de l'autre parent à s'occuper des enfants. Ces préoccupations concernent la sécurité des enfants, mais témoignent aussi de différences dans les styles parentaux. Ces préoccupations ont cours lorsque les parents se sont séparés quand les enfants étaient très jeunes. Ces sentiments de préoccupation peuvent être accompagnés d'allégations de violence ou de négligence envers les enfants (Cashmore & Parkinson, 2011*).</p> <p>Une méfiance omniprésente quant à la capacité de l'autre parent à s'occuper adéquatement de l'enfant est associée à davantage de conflits (Johnston 1994 ; Maccoby & Mnookin, 1992*).</p> |
| Perte de concentration sur les besoins de l'enfant | <p>Ce conflit se caractérise par la perte de concentration sur les besoins de l'enfant (Kelly, 2003) et une difficulté persistante à communiquer sur l'enfant (McIntosh, 2003).</p> <p>Les communications centrées sur les besoins de l'enfant deviennent moins fréquentes, voire inexistantes ou hostiles (Tremblay et al, 2013*).</p> <p>La simple ignorance de la façon dont les enfants sont touchés par les conflits peut expliquer la présence de conflits sévères de séparation (Neff & Cooper, 2004*).</p> |

| | |
|---|---|
| <p>Fausse allégations pour maltraitance ou de négligence des enfants</p> | <p>Il y a souvent des allégations pour maltraitance des enfants et négligence (Johnston, 2006).</p> <p>On note la présence d'allégations non fondées d'abus ou d'incompétences parentales (Kelly, 2003 ; McIntosh, 2003).</p> <p>Dans un environnement conflictuel et chargé d'émotions, lorsqu'il y a un conflit pour la garde ou les droits d'accès, la communication entre les parents est souvent pauvre. On peut donc s'attendre à plus d'incompréhension ou de mauvaises interprétations menant à de fausses allégations (Bala & Schuman, 1999).</p> <p>Il y a une fausse idée, très répandue, voulant que les mères, comme tactique afin de se venger de leur ex-partenaire, fassent de fausses allégations d'abus envers leur enfant dans le cadre de la séparation ou du divorce. Il est plus probable que ces fausses allégations soient faites par le parent non gardien (généralement le père) dans les situations où il y a un litige concernant la garde ou les droits d'accès. Les parents non gardiens sont responsables dans 43 % des fausses allégations intentionnelles, alors que 19 % sont faites par la parenté, les voisins ou des connaissances. Dans 14 % des cas, les fausses allégations sont faites par le parent gardien et dans 2 % par l'enfant (Trocmé & Bala, 2005*).</p> |
| <p>Haut degré de réactivité émotionnelle, blâme et diffamation</p> | <p>Le conflit qualifié de « chronique » est caractérisé par un haut degré de réactivité émotionnelle, de blâme et de diffamation (Weeks & Treat, 2001).</p> <p>Ce conflit se caractérise par une méfiance généralisée, une hostilité ouverte ou voilée, une attitude négative continue envers l'ex-conjoint et par des attitudes d'évitement (McIntosh, 2003).</p> |
| <p>Degré élevé d'hostilité, de colère et d'agressivité</p> | <p>Les conflits sont caractérisés par un degré élevé d'hostilité, de colère et d'agressivité ouvertement manifestées. Ceux-ci sont fortement associés aux problèmes d'adaptation des enfants (Drapeau <i>et al.</i>, 2004 ; Grych, 2005).</p> |
| <p>Présence de violence verbale, physique ou émotionnelle</p> | <p>Ces conflits se caractérisent par un degré élevé de colère et de méfiance ou des incidents de violence verbale, des agressions physiques intermittentes peuvent survenir (McIntosh, 2003).</p> <p>Le conflit se caractérise par de l'hostilité verbale entre les parents séparés qui sont incapables de communiquer efficacement sur une base cohérente, avec la possibilité que certains échanges se caractérisent par de la violence verbale (Tremblay <i>et al.</i>, 2013*).</p> <p>Il est probable que la prévalence de la violence dans les situations hautement conflictuelles soit plus grande que dans la population générale (Anderson <i>et al.</i>, 2010 ; Jaffe, Crooks, & Poisson, 2003 ; Johnston, 1994).</p> <p>L'ombre du passé, la violence domestique et les actes de menace répétés sont fréquents (Johnston, 2006). Dans certains cas, la violence physique et/ou émotionnelle joue un rôle important (Kelly, 2003).</p> |
| <p>Comportements de triangulation de l'enfant</p> | <p>Ces situations peuvent conduire à la triangulation de l'enfant dans les conflits (McIntosh, 2003).</p> <p>Dans ces conflits, il arrive que l'enfant soit utilisé pour exprimer la colère à l'ex-partenaire (Kelly, 2003).</p> |

Conséquences possibles du conflit de séparation sur l'adaptation de l'enfant

Avant-propos

Il doit d'abord être précisé que tous les conflits ne nuisent pas à l'adaptation de l'enfant. Les conflits associés à des problèmes d'adaptation comportent des **expressions ouvertes de colère ou d'agression, sont centrés sur l'enfant ou impliquent sa triangulation dans le conflit** (ex. demander à l'enfant de transmettre des messages hostiles à son autre parent, poser des questions intrusives à l'enfant sur l'autre parent). En revanche, les conflits résolus de façon coopérative sont associés à une meilleure adaptation de l'enfant (Buehler *et al.*, 1997*).

À noter également que la plupart des recherches sur le conflit interparental ont porté sur les familles intactes. Les effets nocifs de la séparation sur l'adaptation des enfants seraient en partie attribuables aux conflits qui ont précédé la séparation (Grych, 2005). En revanche, le conflit post-séparation est moins susceptible de comporter des compromis et est plus susceptible d'être intense et de porter sur des sujets qui concernent les enfants, ce qui représente un risque supplémentaire (Kelly, 2012 ; McIntosh, 2003 ; Noller, Feeney, Sheehan, Darlington & Rogers, 2008*).

Enfin, il existe à la fois des effets **directs et indirects** du conflit sur l'adaptation de l'enfant. L'évaluation des causes et conséquences du conflit par l'enfant et sa réactivité face au conflit, la dégradation de la **relation parent-enfant et des pratiques parentales** sont les principales variables intermédiaires entre le conflit et l'adaptation de l'enfant (Kelly, 2012 ; Sweeper, 2012).

Carte 2

| Facteurs atténuants et aggravants | |
|--|---|
| <p>Compétences parentales / Qualité de la relation parents-jeune</p> | <p>Le stress que les conflits sévères entraînent aurait pour effet de rendre les parents moins disponibles émotionnellement et moins sensibles aux besoins de leurs enfants. Des recherches menées dans des familles intactes comprenant un couple très conflictuel montrent que ces parents présentent davantage de symptômes dépressifs. De ce fait, ils sont moins émotionnellement disposés à répondre aux besoins de leur enfant et faire usage de pratiques parentales appropriées (plus d'impatience, moins de chaleur) (Kelly, 2012). Par effet de « contagion », la mauvaise relation entre les parents tendrait à affecter négativement les relations parent-enfant (Grych, 2005).</p> <p>Dans une recension récente des écrits, Sandler <i>et al.</i> (2012) rapportent les résultats de plusieurs études et de deux méta-analyses qui ont associé le conflit parental post-séparation et de moins bonnes compétences parentales chez la mère (notamment, un manque de contrôle, l'emploi de punitions rudes, des incohérences dans la discipline et un manque de chaleur dans la relation parent-enfant). Ces pratiques parentales moins adéquates sont, à leur tour, associées à une moins bonne adaptation de l'enfant (Sandler <i>et al.</i>, 2012). Les pères qui vivent un conflit conjugal élevé seraient, quant à eux, plus désengagés par rapport à leur enfant et plus intrusifs (Cyr & Carobene, 2004).</p> |

| Facteurs médiateurs des conflits sur l'adaptation de l'enfant | |
|---|---|
| <p>Conflits de loyauté vécus par le jeune</p> | <p>Les parents qui expriment de la colère envers leur ex-conjoint en demandant aux enfants de transmettre des messages hostiles, en dénigrant l'autre parent devant l'enfant ou en interdisant de parler de l'autre parent en leur présence créent un niveau de stress intolérable et positionnent l'enfant dans un conflit de loyauté (Kelly & Emery, 2003).</p> <p>Le conflit de loyauté vécu par les enfants peut perdurer à l'âge adulte (Amato & Afifi, 2006*). Même si les contacts avec les parents sont moins nombreux et qu'il y a diminution de l'exposition aux conflits, le jeune adulte pourra continuer à recevoir de l'information de nature délicate à propos de ses parents et être utilisé comme messager (Amato & Afifi, 2006*).</p> <p>Dans une perspective systémique, il est probable que l'enfant coincé entre ses deux parents puisse ressentir de la culpabilité à l'endroit du parent rejeté ou du ressentiment envers le parent rejetant. Une conséquence possible dans ces circonstances est le rejet d'un ou des deux parents par l'enfant (Amato & Afifi, 2006*; Buchanan & Waizenhofer, 2001*). Peu importe la stratégie qui sera utilisée par l'enfant pour contrer le sentiment d'être pris entre ses deux parents, elle sera susceptible de créer un stress pouvant compromettre son adaptation émotionnelle et la perte de relations significatives (Amato & Afifi, 2006*).</p> |
| <p>Insécurité émotionnelle du jeune</p> | <p>Les conflits persistants interrompraient le développement de la sécurité émotionnelle chez le jeune enfant et seraient associés à des styles d'attachement insécure (évitant et ambivalent) ou désorganisé (McIntosh, 2003 ; Poitras & Drapeau, 2014).</p> |

| | |
|--|--|
| Sentiment d'être menacé et d'être blâmé pour les conflits | L'évaluation effectuée par l'enfant d'un plus grand degré de menace que représente le conflit et le sentiment d'être à blâmer pour les conflits sont des médiateurs entre le conflit parental et une moins bonne d'adaptation, soit davantage de symptômes d'anxiété et de dépression et de problèmes de comportement extériorisés (Grych, Fincham, Jouriles, & McDonald, 2000*; Grych, Harold, & Miles, 2003*). |
|--|--|

| Manifestations comportementales et émotionnelles des difficultés d'adaptation de l'enfant | |
|--|---|
| Apparition de troubles extériorisés | L'exposition à un conflit ouvert est associée au développement de problèmes de comportements extériorisés chez les jeunes en famille intacte et séparée (Buehler <i>et al.</i> 1998*). McIntosh (2003) rapporte différentes études qui associent le conflit élevé entre les parents aux manifestations d' agression et d' impulsivité chez l'enfant. |
| Sentiment de culpabilité, anxiété aiguë | Ce sentiment d'être constamment déchiré entre ses deux figures parentales, de ne pas savoir si l'image qu'ils se font de chaque parent est « vraie », induit une anxiété aiguë chez les enfants, ce qui diminue leurs capacités d'apprentissage, de réflexion, d'interaction et de jeu (McIntosh, 2003). |
| Sentiments de perte | À long terme, les jeunes adultes dont les parents séparés sont demeurés en conflit au fil des ans avaient un plus grand sentiment de perte et étaient plus susceptibles de voir leur vie au travers de l'expérience du divorce de leurs parents (Laumann-Billings & Emery, 2000*). |
| Symptômes dépressifs | Des études qui ont spécifiquement ciblé des jeunes dont les parents sont en conflit pour la garde et considérés très conflictuels montrent qu'ils obtiennent des scores plus élevés de difficultés (symptômes émotionnels, problèmes de conduite, hyperactivité et inattention et problèmes avec les pairs) et atteignent plus souvent un seuil clinique que les jeunes de la population générale (McIntosh <i>et al.</i> 2010*; Radovanovic, 1993*), selon certaines estimations, ils seraient deux à cinq fois plus susceptibles de développer des problèmes émotionnels ou comportementaux atteignant un seuil clinique si on les compare aux normes nationales (McIntosh, 2003). L'exposition aux conflits voilés (triangulation) et ouverts (attaques verbales et physiques) est associée au développement de problèmes de comportements intériorisés chez les jeunes de familles intactes et séparées (Buehler <i>et al.</i> , 1998*). Chez les adolescents, la triangulation dans un conflit élevé entre les parents séparés est associée à des symptômes intériorisés accrus (anxiété, symptômes dépressifs et tendance à se blâmer soi-même) (Buchanan, Maccoby et Dornbusch, 1996* ; Fosco & Grych, 2010*). Des symptômes dépressifs persistent à l'âge adulte chez des femmes exposées à un haut niveau de conflits entre leurs parents séparés durant l'enfance (Schmidtgal, King, Zarski, & Cooper, 2000*). |
| Désinvestissement face aux tâches scolaires | Un haut niveau de conflits post-séparation entre les parents aurait des conséquences importantes sur la réduction de l'effort fourni par l'adolescent dans ses tâches scolaires (Buchanan, Maccoby & Dornbusch, 1996*) et les résultats scolaires (plus basses notes obtenues au secondaire |

| | |
|--|--|
| | à l'adolescence et plus bas niveau de diplomation à l'âge adulte) des jeunes adultes (Modecki <i>et al.</i> , 2015)*. |
| Moins bonnes habiletés sociales avec les pairs | <p>Chez les enfants d'âge scolaire, le conflit familial sévère et violent est associé à de moins bonnes habiletés sociales avec les pairs (McCloskey & Stuewig, 2001*; Radovanovic, 1993*).</p> <p>Chez les adolescents, le sentiment d'être pris entre ses parents en conflit est lié à des relations parent-enfant de moins bonne qualité (Amato & Afifi, 2006* ; Buchanan <i>et al.</i>, 1996* ; Fosco & Grych, 2010* ; Walper, Kruse, Noack & Swarz, 2005*).</p> <p>L'exposition à des conflits élevés entre les parents entraverait l'apprentissage de bonnes habiletés sociales (capacité à faire des compromis, à contrôler son agressivité) nécessaires, chez les enfants, au développement de relations harmonieuses avec leur entourage (Cyr & Carobene, 2004).</p> |
| Réactivité physiologique/ problèmes de santé physique | <p>Des études indiquent que les enfants présentent une plus grande réactivité physiologique lorsqu'exposés aux conflits. Les manifestations de colère et d'agressivité entre les parents sont associées à des symptômes physiques : augmentation du rythme cardiaque, augmentation de la pression sanguine, expressions faciales de peur, élévation du niveau de cortisol sécrété, etc. (Cyr & Carobene, 2004 ; McIntosh, 2003 ; Kelly, 2012).</p> <p>Chez les jeunes adultes ayant vécu la séparation de leurs parents durant l'enfance ou l'adolescence, un niveau élevé de conflits entre les parents est associé au sentiment de détresse face à la séparation qui, lui-même, est lié à des problèmes de santé physique à l'âge adulte (Fabricius & Luecken, 2007*).</p> |
| Difficulté dans la régulation des émotions | La régulation des émotions chez l'enfant (capacité à exprimer adéquatement ses émotions et à contrôler des expressions inappropriées) est compromise par les conflits chroniques, hostiles et non résolus entre les parents (Koss <i>et al.</i> , 2011*; McIntosh, 2003). |
| Style d'attachement insécure : évitant, ambivalent ou désorganisé | Les études recensées par Poitras et Drapeau (2014) montrent que, dans un contexte très conflictuel, les transitions traumatiques d'un milieu parental à l'autre, l'incapacité des parents à rassurer l'enfant et leur manque de disponibilité pourraient exacerber les difficultés d'attachement. Dans ce même contexte très conflictuel, les comportements intrusifs ou inquiétants des parents peuvent contribuer à la désorganisation de l'attachement chez les enfants d'âge scolaire. |
| Renversement des rôles | Le renversement de rôle (parentification, adultification, etc.) pouvant résulter de cet attachement insécure est souvent présent dans une dynamique d'aliénation parentale (Poitras et Drapeau, 2014). |

Carte 3

| Facteurs qui peuvent contribuer à accentuer l'impact du conflit entre les parents sur l'adaptation des enfants | |
|--|---|
| Durée prolongée du conflit | Les enfants demeurant au sein de familles dans lesquelles des conflits élevés perdurent pendant plusieurs années après la séparation sont à risque de développer des conséquences à long terme (Grych, 2005). |
| Exposition à la violence conjugale | Un historique de violence conjugale est courant chez familles aux prises avec un conflit sévère de séparation (familles référées par la cour pour recevoir de l'aide) et la probabilité que la violence continue après la séparation est forte (Johnston, 1994). Or, les enfants exposés à un conflit ouvert et violent entre leurs parents sont particulièrement à risque de vivre une grande détresse émotionnelle (Ayoub, Deutsch & Maraganore, 1999*; Lee, 2001*). Les enfants qui ont été témoins de violence entre leurs parents sont ceux qui sont susceptibles d'être les plus perturbés, particulièrement les garçons (McIntosh, 2003). |
| Comportements aliénants d'un des parents | Les comportements aliénants d'un parent peuvent s'apparenter à la triangulation de l'enfant dans le conflit, mais ses manifestations comporteraient également des tentatives d'élimination d'un parent de la vie de l'enfant (ex. un enfant à qui l'on dit à répétition que son parent n'est pas une bonne personne et qu'il n'aime pas l'enfant, sabotage des contacts entre l'enfant et son autre parent) (Drapeau <i>et al.</i> , 2008). Il demeure difficile de distinguer conceptuellement la triangulation de l'enfant des comportements aliénants. De plus, encore peu de recherches ont spécifiquement examiné les conséquences des comportements aliénants d'un parent et l'aliénation parentale comme telle sur l'adaptation des jeunes. Cependant, des recherches exploratoires ont lié l'exposition à des stratégies et comportements aliénants à diverses difficultés à l'âge adulte (plus haut taux de dépression, moins bonne estime de soi, plus d'abus d'alcool, style d'attachement insécure) (Baker, 2007*; Baker & Ben-Ami, 2011*). |
| Symptômes dépressifs chez le parent | Le stress que les conflits sévères entraînent aurait pour effet de rendre les parents moins disponibles émotionnellement et moins sensibles aux besoins de leurs enfants . Des recherches menées dans des familles intactes comprenant un couple très conflictuel montrent que ces parents présentent davantage de symptômes dépressifs . De ce fait, ils sont moins émotionnellement disposés à répondre aux besoins de leur enfant et faire usage de pratiques parentales appropriées (plus d'impatience, moins de chaleur) (Kelly, 2012). Par effet de « contagion », la mauvaise relation entre les parents tendrait à affecter négativement les relations parent-enfant (Grych, 2005). |
| Perte de contact avec un parent | La mauvaise relation entre les parents et les litiges portés devant les tribunaux peuvent entraîner une baisse des contacts entre l'enfant et un de ses parents, le plus souvent le père, de même qu'un désengagement de ce dernier (Kelly & Emery, 2003 ; Quéniart & Rousseau, 2004). Or, le désengagement et, dans les pires situations, l'absence du père, auraient des conséquences néfastes sur l'adaptation de l'enfant, et ce, à long terme, notamment sur la réussite scolaire, la santé mentale et la détresse à l'âge adulte (Laumann-Billings & Emery, 2000*; McLanahan, Tach, & Schneider, 2013*). |

| | |
|---|--|
| Non-reconnaissance de l'impact du conflit sur le bien-être de l'enfant | La simple ignorance de la façon dont les enfants sont touchés par les conflits peut expliquer la présence de conflits sévères de séparation (Neff & Cooper, 2004*). |
|---|--|

| Facteurs qui réduisent l'impact du conflit entre les parents sur l'adaptation des enfants | |
|--|---|
| Capacité des parents à encapsuler les conflits | La capacité des parents à protéger les enfants en encapsulant les conflits (ex. ne pas utiliser l'enfant pour exprimer de la colère envers l'ex-conjoint(e), se retenir de dénigrer l'autre parent devant l'enfant) est gage d'une meilleure adaptation (Kelly, 2012). |
| Parentalité de qualité/ bonne relation avec au moins un parent | <p>Une parentalité de qualité (« <i>high quality parenting</i> ») inclut des interactions parent-enfant positives sur le plan affectif et de l'affirmation à travers lesquelles le parent répond aux besoins de l'enfant. À cela s'ajoute une discipline effective qui implique une connaissance des règles disciplinaires par l'enfant de même que la consistance et l'équité dans l'application de ces règles (Baumrind, 1991).</p> <p>Sweeper (2012) rapporte plusieurs études qui montrent qu'au moins une bonne relation parent-enfant a un effet protecteur en contexte de conflit élevé. Une relation d'attachement sécurisante et la capacité du parent de rassurer l'enfant face à un stress et de l'aider à réguler ses émotions sont associées à une meilleure adaptation de l'enfant. Il en va de même pour la capacité du parent à superviser son enfant et à faire preuve de pratiques parentales adéquates. Ces dernières atténueraient certains risques associés à la séparation, ce qui inclut les conflits entre les parents (Sweeper, 2012).</p> <p>Si la relation mère-enfant a été davantage étudiée et que son effet protecteur a été mis davantage en évidence (Sweeper, 2012), une parentalité de qualité de la part du père non gardien est également apparue comme protectrice. En effet, des données suggèrent qu'en contexte de haut conflit post-séparation, une relation père-enfant de qualité et de bonnes pratiques parentales de ce parent pourraient compenser pour une relation mère-enfant de moins bonne qualité et des pratiques parentales moins adéquates de la part de la mère gardienne (Sandler <i>et al.</i>, 2008*; Sandler <i>et al.</i>, 2013*).</p> |
| Relation positive et chaleureuse avec un membre de la fratrie | Une relation positive et chaleureuse avec un membre de la fratrie constitue un facteur de protection et permet une meilleure adaptation de jeunes étudiants universitaires vivant dans des familles présentant un haut niveau de conflit (Caya & Liem, 1998*). |

Carte 4

| Contexte de la séparation | |
|---|--|
| Séparation inattendue et manque de stabilité émotionnelle de la personne laissée | Dans les situations où la séparation est inattendue , la déstabilisation peut être brève ou se prolonger pendant des années. La personne laissée peut tenter de punir l'ex-partenaire. Ceci dépendrait notamment de la stabilité psychologique de la personne laissée au moment de la séparation . Le partenaire déstabilisé peut alors recourir à des comportements pour « sauver la face » : violence, harcèlement, espionnage. Se sentant abandonné et humilié, il prend le rôle du partenaire lésé, victime, sans lien avec ses comportements antérieurs (Kelly, 2003). |
| Existence d'une relation extra-conjugale avant la séparation | La liaison extra-conjugale détruit la confiance et la crédibilité envers le partenaire. Les réactions émotionnelles peuvent entraîner de violentes et longues disputes visant à réduire le temps de garde du parent. La parentalité est contaminée par les sentiments engendrés par la relation extra-conjugale, particulièrement lorsque le conjoint errant est provocant ou n'exprime aucun regret ou excuse (Kelly, 2003). |
| Perception de l'absence de remords associés à la rupture chez l'autre | Les répondants rapportent une relation coparentale de moins bonne qualité lorsqu'ils : <ul style="list-style-type: none"> ▪ perçoivent que l'ex-partenaire ne ressent pas de remords associés à la rupture, ▪ attribuent la cause de la rupture à leur ancien partenaire, ▪ n'ont aucun désir de pardon à l'égard de l'ex-partenaire (Bonach, 2005*). |
| Sentiments d'humiliation et de honte | Dans la littérature, la perception de la séparation comme profondément humiliante est souvent rapportée comme un facteur de risque des conflits sévères de séparation, mais il s'agit d'un aspect peu étudié sur le plan empirique. Les parents humiliés et qui ressentent de la honte à cause de la séparation peuvent essayer de blâmer l'autre parent pour leurs problèmes conjugaux, et ce, dans le but de se départir de la responsabilité de l'échec de l'union. Pour ces individus, cet échec est intolérable et cela peut précipiter une forte anxiété et des symptômes dépressifs. Dans les cas extrêmes, ces sentiments peuvent avoir pour conséquences de la paranoïa et des fausses croyances sur l'autre parent (Donner, 2006). Les expressions d'indignation et de manque de confiance préparent le terrain au long conflit (Kelly, 2003). L'expérience de la séparation peut être vécue comme un traumatisme qui met fin à la relation de confiance et à la réalité partagée qui caractérisait la période pré-séparation (Johnston, 2006). |
| Sentiment d'avoir été trahi | Le conflit peut trouver son origine dans des réponses psychologiques liées au fait d'avoir été blesé, trahi ou humilié par le divorce . La dynamique menant au conflit est associée, pour le conjoint qui laisse, à la croyance que l'union était une coquille vide depuis le début. : Cette croyance permet de surmonter la réticence première à défaire une union qui devait être pour la vie. Ceci amène le conjoint laissé à se sentir trahi et à réagir fortement. Le conjoint qui laisse est dans l'incompréhension face à cette réaction (puisque la relation n'a jamais marché dans sa conception des choses) et pense que l'autre est « fou ». Le conjoint laissé |

| | |
|----------------------------------|---|
| | <p>pense que son ex-conjoint(e) n'a jamais été sincère, l'a manipulé depuis le début (Hopper, 2001*).</p> <p>Une séparation difficile ou blessante aurait pour effet d'engendrer une rupture relationnelle entre les parents (Tremblay <i>et al.</i>, 2013*).</p> |
| Sentiment de colère élevé | <p>Les analyses suggèrent que les antécédents sur le plan de la colère sont la variable ayant la plus grande influence sur le comportement lors de la médiation familiale et sur le résultat de la médiation familiale (atteinte d'une entente complète, partielle ou aucune entente). Un niveau de colère élevé est associé à un niveau plus élevé de litige et à un niveau inférieur de résolution de problèmes (Bickerdike & Littlefield, 2000*).</p> |

| Facteurs aggravants du conflit entre les parents | |
|--|---|
| Attributions négatives face à l'autre parent | <p>La perception qu'a le parent de l'autre n'est pas objective : les sentiments négatifs et le conflit amènent une perception distordue des capacités parentales de l'autre parent ; le parent attribue tous les torts à l'autre parent. Le manque d'objectivité, présent dans toutes les situations familiales où le conflit est chronique et sévère, semble lié à la présence d'un style de coparentalité parallèle ou hostile, aux disputes pour la garde, à la triangulation de l'enfant ainsi qu'au développement d'un conflit de loyauté chez certains enfants. Le manque d'objectivité pourrait constituer un indice de la dangerosité du conflit pour l'enfant et une cible d'intervention en matière de conflit parental (Fauteux, 2013*).</p> |
| Difficultés à identifier et à exprimer des émotions : colère, honte, souffrance | <p>Une incapacité à identifier et à exprimer des émotions telles que la colère, la honte et la souffrance caractérise un conflit insoluble entre les ex-conjoints. Des modes de communication dysfonctionnels peuvent même être corrélés à des comportements d'aliénation (Retzinger & Scheff, 2000).</p> |
| Difficulté à différencier la relation conjugale et la relation coparentale | <p>Un échec dans l'établissement de limites relationnelles qui définissent l'ancien partenaire comme un coparent et non comme un conjoint serait à l'origine de nombreux conflits post-séparation (Madden-Derdich, Leonard & Christopher, 1999*).</p> <p>Le discours faisant mention de <i>coéquipiers en conflit</i> et d'<i>adversaires</i> témoigne d'une difficulté à différencier la relation conjugale de la relation coparentale (Tremblay <i>et al.</i>, 2013*). Ces deux trajectoires s'apparentent à la coparentalité conflictuelle, telle que décrite par certains auteurs (Hetherington & Kelly, 2002*; Maccoby <i>et al.</i>, 1990*). Selon Madden-Derdich <i>et al.</i> (1999)*, les ex-conjoints qui ressentent de fortes émotions l'un envers l'autre éprouveraient de la difficulté à réajuster leur rôle de manière à passer de celui de couple conjugal à celui de couple parental. La poursuite d'une relation de coparentalité post-séparation s'avère donc complexe et intimement reliée à des difficultés conjugales non résolues (Emery, 1994).</p> |
| Inquiétudes quant à la capacité de l'autre parent de s'occuper des enfants | <p>La raison la plus souvent évoquée pour expliquer la présence de litiges à propos des contacts est que l'un des parents a des inquiétudes quant à la capacité de l'autre parent à s'occuper des enfants. Ces préoccupations concernent la sécurité des enfants, mais témoignent aussi de différences dans les styles parentaux. Ces préoccupations ont cours lorsque les parents se sont séparés quand les enfants étaient très jeunes. Ces sentiments de préoccupation peuvent être accompagnés</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>d'allégations de violence ou de négligence envers les enfants (Cashmore & Parkinson, 2011*).</p> <p>Une méfiance omniprésente quant à la capacité de l'autre parent à s'occuper adéquatement de l'enfant est associée à davantage de conflits (Johnston 1994 ; Maccoby & Mnookin, 1992*).</p> |
| Jeune âge des enfants | <p>Lorsque les enfants sont jeunes, les préoccupations pour leur sécurité et leur bien-être peuvent être plus présentes compte tenu de leur vulnérabilité. Inquiétudes exacerbées chez les plus petits (plus vulnérables) → sentiments de préoccupations accrus → hausse des conflits (Cashmore & Parkinson, 2011*)</p> <p>Selon Maccoby <i>et al.</i> (1990, 1993), les parents de jeunes enfants tendent à entretenir une coparentalité conflictuelle alors que ceux d'enfants plus âgés exercent une coparentalité parallèle. Lorsque les enfants avancent en âge, les parents ont de moins en moins besoin de se coordonner, ce qui peut faciliter leurs interactions (Maccoby <i>et al.</i>, 1990*; 1993*).</p> |
| Insatisfaction concernant le soutien financier | <p>Les répondants rapportent une relation coparentale plus conflictuelle lorsqu'ils sont insatisfaits du soutien financier apporté par l'ex-partenaire et des modalités de garde des enfants (Bonach, 2005*).</p> |
| Nombre élevé d'enfants | <p>Le nombre d'enfants aurait une incidence sur le niveau de conflit ; plus le nombre d'enfants est élevé, plus la relation coparentale postrupture est susceptible d'être conflictuelle (Maccoby et Mnookin, 1992)*.</p> <p>Ces résultats suggèrent que la nécessité de coopérer étroitement, en particulier dans la prise en charge des très jeunes enfants et dans la coordination des besoins distincts de plusieurs enfants, augmente les exigences sur le plan coparental (Johnston, 1994).</p> |
| Réticence de l'enfant à visiter l'autre parent | <p>Une des raisons des disputes souvent mentionnées est le désir de l'enfant d'avoir moins de contacts avec l'autre parent. Ce désir se traduit par le comportement de l'enfant ou ses dires. Les parents, le plus souvent les mères qui ont la garde de l'enfant ou qui passent le plus de temps avec lui, indiquent que leur enfant ne veut pas plus de contacts ou en veut moins (parce que l'autre parent ne montre pas suffisamment d'intérêt à l'égard de l'enfant ou quand un nouveau partenaire arrive). Certaines mères rapportent que le maintien de contact est déstabilisant pour l'enfant (Cashmore & Parkinson, 2011*).</p> |
| Détresse reliée à la perte | <p>Le conflit peut être une réponse à une détresse reliée à la perte. Dans ce cas, le conflit peut alors être un moyen de maintenir un lien significatif avec l'ex-partenaire (Hopper, 2001*).</p> |
| Inquiétudes suite à l'entrée en scène d'un nouveau conjoint | <p>L'équilibre fragile établi entre les mères et les pères après le divorce ou la séparation peut être perturbé quand l'un d'eux établit une nouvelle relation. Parfois, il s'agit d'un problème dès le départ, car le partenaire peut avoir mis fin au mariage pour vivre avec ce nouveau partenaire, mais il est courant que la formation d'un nouveau couple perturbe les ententes déjà établies et ravive les conflits. Dans ce cas, l'autre parent peut utiliser la cour pour faire entendre ses préoccupations (réticence à laisser un « étranger » prendre soin de son enfant) et sa jalousie (Smart & May, 2004*).</p> <p>L'arrivée d'un nouveau partenaire peut avoir des conséquences négatives. La plainte la plus courante concerne le temps que l'autre parent passe avec l'enfant quand le ou la nouvelle partenaire est présente et le fait que l'enfant lui-même rapporte de l'inconfort vis-à-vis la situation. Selon les propos de la mère, l'enfant</p> |

est malheureux à cause de la présence de la nouvelle partenaire, car il passe moins de temps seul avec le père, ou parce que le père laisse à sa nouvelle conjointe la responsabilité des soins prodigués à l'enfant (Cashmore & Parkinson, 2011*).

La menace que peut représenter le nouveau partenaire pour la sécurité de l'enfant. Le fait que le parent et son nouveau partenaire dorment ensemble alors que les enfants sont présents dans le domicile. La nouvelle partenaire cause ou exacerbe le conflit : elle peut interférer dans les décisions juridiques et dans les négociations et influencer le père (Cashmore & Parkinson, 2011*).

Carte 5

Histoire personnelle des parents au cours de leur enfance

Expériences traumatiques pouvant nuire à l'établissement de liens de confiance

Les **expériences traumatiques** durant l'enfance, les situations d'**abus**, de **négligence**, de **perte**, de **séparation** et de troubles d'attachement peuvent engendrer des difficultés à créer des relations de confiance, à nouer des liens sécurés ou à gérer des contraintes rencontrées dans les relations intimes. Les individus peuvent percevoir leur environnement et leurs relations comme dangereuses et incertaines (Johnson, 2002). Par conséquent, ils sont plus à risque de développer des interactions dysfonctionnelles qui caractérisent les relations très difficiles (Anderson *et al.*, 2010).

Vulnérabilités personnelles du ou des parents

Trouble de l'attachement

Les parents impliqués dans une relation conflictuelle présenteraient un **attachement de type anxieux-ambivalent**, alors que les ex-conjoints qui exercent une coparentalité désengagée, caractérisée par peu de conflits, mais également peu de communication, s'apparenteraient à l'**attachement de type évitant** (Roberson, Sabo, & Wickel, 2011).

Les expériences traumatiques durant l'enfance, les situations d'abus, de négligence, de perte, de séparation, de **troubles d'attachement** peuvent engendrer des difficultés à créer des relations de confiance, à nouer des liens sécurés ou à gérer des contraintes rencontrées dans les relations intimes. Les individus peuvent percevoir leur environnement et leurs relations comme dangereuses et incertaines (Johnson, 2002). Par conséquent, ils sont plus à risque de développer des interactions dysfonctionnelles qui caractérisent les relations très difficiles (Anderson *et al.*, 2010).

Les comportements de certains parents (dénigrement, judiciarisation excessive du conflit) peuvent être conceptualisés comme une réponse émotionnelle mal adaptée à une **blessure d'attachement**. Pendant la vie commune, les ex-conjoints ont développé un attachement entre eux qui se bâtit à travers les échanges, la réponse aux besoins émotifs et un sentiment de sécurité. Lors de la séparation, l'attachement subsiste même si l'amour s'est érodé. Cette perte de relation provoque une grande insécurité. Les comportements inadéquats seraient la conséquence d'émotions de surface : colère, hostilité, préoccupation excessive. Ces émotions cacheraient des émotions primaires associées à la peur : peur de la perte (ne plus ou moins voir son enfant, renoncer à un mode de vie) et peur d'être abandonné et d'être seul (Saini, 2012).

Faibles stratégies de coping

L'utilisation de **stratégies de coping inappropriées ou immatures** contribue à faire durer le conflit. Mathis (1998) décrit les couples utilisant ces stratégies comme extrêmement réactifs, axés sur le blâme et ayant une perception normative du conflit. Ces ex-conjoints ont tendance à prolonger le conflit afin de retarder l'abandon associé à la séparation et n'hésitent pas à utiliser la triangulation de leurs enfants dans le conflit (McIntosh & Deacon-Wood, 2003).

Traits ou troubles de personnalité et problèmes personnels du ou des parents

Troubles de la personnalité

(narcissique, contre dépendante, antisociale et trouble de personnalité limite)

McIntosh et Deacon-Wood (2003), Kelly (2003), Tremblay *et al.* (2013)*, Friedman (2004), Sbarra et Emery (2005)*, Neff et Cooper (2004)* et Johnston (2006) et les recensions des écrits de Saini et Birnbaum (2007) et de Johnston (1994) indiquent que **les troubles de personnalité** et les **troubles mentaux** contribuent au maintien des conflits après la séparation.

Les parents qui ont des **caractéristiques narcissiques** seraient impliqués dans des relations plus conflictuelles, possiblement parce qu'ils priorisent leurs propres besoins aux dépens de ceux de leur enfant (Emery & Sbarra, 2005*).

Plusieurs auteurs mentionnent que **les troubles de la personnalité** sont fréquents chez les parents très conflictuels. (Neff & Cooper, 2004*).

Quatre traits de personnalités peuvent caractériser les individus hautement conflictuels : la **personnalité contre dépendante**, la **personnalité narcissique**, la **personnalité limite** et la **personnalité antisociale**.

Personnalité contre dépendante

Ces personnes ont des réactions qui se traduisent par des tentatives pour masquer les besoins de dépendance vis-à-vis d'un autre. Cette réaction résulte de la peur / désir d'être fusionné avec / ou d'être contrôlé par l'ex-époux. Bien que ces individus se présentent comme ayant une haute estime d'eux-mêmes et comme des gens autonomes, ils sont en réalité rigides, autoritaires et refusent de coopérer, car ils **craignent d'apparaître impuissants et refusent de capituler (peur de perdre et de se montrer faibles)**. Ces réactions résultent souvent de conflits d'individuation non résolus pendant l'enfance.

Personnalité narcissique

Ces personnes sont marquées par une absence d'empathie. Dans le cadre d'un divorce, ces individus sont centrés sur leurs états internes et leur propre identité. Ils sont indifférents aux attentes de l'ex-conjoint et insensibles aux besoins de leur enfant (Friedman, 2004).

La séparation brise leur sens de la grandeur et de l'importance. Ils ressentent une profonde blessure narcissique et un sentiment de honte. **Les multiples poursuites judiciaires sont activées par un besoin désespéré de restaurer leur estime de soi qui a été gravement blessée**. Dans les litiges entourant les enfants, ils tentent vigoureusement, et de façon convaincante (ex. : apportent une boîte de documents), de **démontrer aux médiateurs, avocats, évaluateurs et juges leurs caractéristiques positives, leurs réalisations, leur unicité ou leur supériorité en tant que parent**. Ils dévalorisent l'autre parent ; les problèmes de l'enfant sont la faute de l'autre parent. Ces parents ne veulent pas communiquer ou recevoir des informations venant de l'autre parent. Dans les situations où un enfant plus âgé ne souhaite plus le voir, le parent ayant un trouble narcissique a tendance à rejeter l'information. Ils peuvent passer outre les ordonnances du tribunal s'ils évaluent que l'enfant doit participer à un événement important. Les séjours de l'enfant à leur domicile sont plus importants, plus pédagogiques ; ils doivent donc **avoir priorité pour le choix des temps de garde**. Le conflit perdure parce que le parent narcissique blessé a **besoin d'être admiré et de se sentir spécial**. Il continuera alors à punir l'ex-conjoint pour les dommages liés à la séparation. Ils peuvent, entre autres, consigner dans une liste toutes les fautes perçues de l'ex-partenaire (Kelly, 2003).

| | |
|--|---|
| | <p>Trouble de personnalité limite</p> <p>Ces personnes sont ambivalentes et ont des sentiments et des souvenirs contradictoires vis-à-vis d'une personne. Elles idéalisent l'autre, puis la méprise (suite à un comportement jugé inapproprié). Elles manifestent alors une intense colère en ignorant toutes les caractéristiques positives sur lesquelles l'idéalisation reposait initialement.</p> <p>Le stress de la séparation exacerbe toutes les caractéristiques de ce trouble de la personnalité qui peuvent se maintenir pendant plusieurs années, ou jusqu'au moment où ils s'investissent dans une autre relation. L'ex-partenaire est dévalué avec férocité. La rage est activée et soutenue par un fort sentiment d'abandon. La séparation est également susceptible de créer ou d'aggraver les idéations paranoïaques concernant l'autre parent, réactions qui peuvent conduire à des allégations répétées de maltraitance sexuelle, de négligence, ou les deux. Ces parents sont incapables de distinguer leurs sentiments et leurs besoins de ceux de leurs enfants (Kelly, 2003).</p> <p>Personnalité antisociale</p> <p>La séparation engendre généralement une colère intense et le partenaire laissé multiplie les tentatives (persistantes et illégales) pour que le partenaire revienne. Le parent ayant un trouble de personnalité antisociale se sent justifié de contraindre l'ex-partenaire. Par conséquent, l'ex-partenaire doit assurer sa sécurité en ayant recours à des ordonnances judiciaires pour limiter le harcèlement, l'intimidation, les menaces et la violence. La plupart des conflits qui perdurent sont liés au non-respect des ordonnances concernant le soutien des enfants ou à la protection et la sécurité des enfants. Lors des procédures juridiques, ils (et leur avocat) sont généralement en avance sur l'autre partenaire. Les mensonges, les allégations sont considérés comme étant des vérités lors des plaidoiries. Ils présentent de façon répétitive de fausses informations qui sont déroutantes pour l'autre partie. Une somme importante d'énergie et d'argent doit être mobilisée pour mettre fin à la situation.</p> <p>Certains parents prennent moins de place dans la vie de leurs enfants et les rencontrent dans le cadre de visites supervisées, alors que d'autres vont faire durer des litiges pendant plusieurs années. Les litiges ne concernent pas les enfants, ces personnes sont animées par un désir de contrôle, de possession, de rétribution, d'éviter les responsabilités et les désagréments du système juridique. Ces clients sont généralement résistants à toutes les interventions (Kelly, 2003).</p> |
| <p>Instabilité émotionnelle</p> | <p>Un petit groupe de parents entretenant des disputes de façon chronique sont susceptibles d'être émotionnellement instables ou d'avoir des problèmes de comportement (character-disordered) avec des intentions de vengeance ou de contrôle de l'ex-partenaire (Johnston & Campbell, 1988 ; Johnston & Roseby, 1997 ; Kelly & Emery, 2003).</p> <p>Ces individus souvent émotionnellement instables veulent évacuer les sentiments plutôt que de trouver des solutions aux problèmes (McIntosh & Deacon-Wood, 2003).</p> |
| <p>Abus de substance, historique de criminalité</p> | <p>Dans leur recension, Saini et Birnbaum (2007) et Johnston (1994) montrent un lien entre l'abus de substances et les conflits post-séparation.</p> |

| | |
|--|---|
| | La recension des écrits de Saini et Birnbaum (2007), de même que celle de Johnston (1994) révèlent que l'historique de criminalité d'un parent est associé aux séparations hautement conflictuelles. |
| Centrés sur leurs propres besoins | Ces parents ont des difficultés à se centrer sur les besoins de leurs enfants et à les différencier de leurs propres besoins. Ils sont donc incapables de protéger leurs enfants de leur propre détresse émotionnelle, de leur colère ou de leurs conflits avec l'autre parent (Saini & Birnbaum, 2007). |

| Difficultés conjugales avant la séparation | |
|---|---|
| Degré élevé de colère et de méfiance | Les comportements durant la vie conjugale ayant engendré de la haine ou de la méfiance. Certains différends durables trouvent leur origine dans des comportements, des interactions et des tendances observables durant le mariage. Ceux-ci conduisaient déjà à des conflits fréquents et intenses au cours de cette période (Kelly, 2003). |
| Conduites irresponsables du conjoint | Conduites irresponsables du conjoint engendrant une profonde méfiance et colère : la consommation d'alcool ou de drogues, conduire la voiture dangereusement, des arrestations lors de la conduite du véhicule, la faible participation en ce qui concerne l'éducation des enfants, les relations extraconjugales, la toxicomanie, le manque de travail, la dépendance sexuelle, l'abus physique ou sexuel de la partenaire ou des enfants. Dans certains cas, ces plaintes et ces allégations sont vérifiées et les ordonnances judiciaires sont délivrées pour protéger les enfants et l'ex-partenaire. Dans d'autres cas, ces comportements déjà présents au cours de la vie conjugale occupent une place centrale dans l'esprit des partenaires seulement après la séparation parce qu'ils deviennent plus anxieux et méfiants et sont moins enclins à pardonner. Certains comportements peuvent être exagérés et déformés (ex : le père qui, durant le mariage, se douchait avec sa fille avec approbation de la mère est décrit comme un père séducteur par la mère après la séparation) (Kelly, 2003). |
| Présence ponctuelle de violence verbale, psychologique ou physique | Fréquemment, les griefs rapportés en thérapie par les couples très conflictuels étaient déjà présents dans leur relation conjugale , parfois dès le début, et restent non résolus après la séparation. Ces problèmes de longue date deviennent des « problèmes perpétuels », lourdement chargés d'affects négatifs et ont des stratégies limitées pour désamorcer le conflit. L'identification de ces problématiques relationnelles est indispensable pour que les tentatives de résolution de conflit aboutissent (Anderson <i>et al.</i> , 2010). Des mariages très conflictuels deviennent souvent des divorces très conflictuels. Le conflit existe avant, cause le divorce et se poursuit après (Hopper, 2001*). Les conflits solidement enracinés sont marqués par un ou plusieurs comportements parentaux lors de la période pré-séparation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ degré élevé de colère et de méfiance ; ▪ incidents de violence verbale ; ▪ agression physique ponctuelle (McIntosh, 2003). Le profil de sujets qualifiés « d'adversaires » se caractérise par des problèmes relationnels avant le divorce : « Ces parents témoignent de graves difficultés relationnelles où le dénigrement et la violence étaient présents avant la séparation et se poursuivent par la suite » (Tremblay <i>et al.</i> , 2013*). |

| | |
|--|---|
| Grossesse imprévue dans le but de préserver l'union | Consciemment ou non, la mère peut désirer mettre au monde un enfant dans le but de se marier (de préserver l'union) . Lorsque le père refuse de se marier, la mère peut ressentir de la colère, un sentiment de rejet. Elle peut alors prendre différents moyens pour empêcher le père de participer à l'éducation de l'enfant ou de maintenir une relation avec lui (Kelly, 2003). |
| Exclusion du père lors de la naissance de l'enfant | Pendant la grossesse, des mères peuvent exclure la participation du père et planifier prendre la garde totale de l'enfant . Lorsque le père désire s'impliquer auprès de l'enfant, une bataille juridique s'amorce (le père demande plus de temps avec l'enfant, la mère peut ne pas respecter les droits d'accès, déposer des requêtes au tribunal ou déménager loin du père). Comme les parents n'ont pas d'entente préétablie, ont parfois peu d'intérêts communs et que la mère n'a pu observer l'autre parent en interaction avec l'enfant, elles ne croient pas que le père puisse jouer un rôle auprès de ce dernier (Kelly, 2003). |

| Difficultés dans l'exercice des rôles parentaux avant la séparation | |
|---|--|
| Faible coopération | Les conflits solidement enracinés sont marqués par un ou plusieurs des comportements parentaux suivants lors de la période pré-séparation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ difficultés persistantes à communiquer au sujet de leurs enfants ; ▪ difficultés à coopérer pour donner les soins aux enfants ; ▪ sabotage de la relation entre les enfants et l'autre parent (McIntosh, 2003). |
| Vision différente du parentage, incohérence des pratiques éducatives, parfois sabotage | Les parents gardiens ou non-gardiens mentionnent souvent les différences éducatives (dans les soins médicaux, sur le plan scolaire, la discipline, la tolérance pour les comportements à risque ou plus « aventureux ») comme étant au cœur des litiges. Les plaintes concernent des conduites parentales jugées inappropriées ou l'échec de l'autre parent dans les soins physiques / médicaux fournis à l'enfant (ex : une mère est inquiète de la mauvaise humeur du père et de sa conduite dangereuse, l'autre parent n'apporte pas un niveau de soins jugé suffisant, un intérêt inconsistant dans les activités extrascolaires de l'enfant, il n'aime pas l'enfant, il lui fait peur, etc.) (Cashmore & Parkinson, 2011*). D'importants désaccords éducatifs sont rapportés, notamment sur la façon de s'occuper des enfants et de répondre aux besoins primaires de ces derniers. Les parents ne se coordonnent pas et offrent à leurs enfants des milieux de vie incohérents, voire contradictoires (Tremblay <i>et al.</i> , 2013*). Représentations différentes du rôle parental (Johnston, 1994 ; Maccoby & Mnookin, 1992*). |
| Faibles capacités de communication | Les « conflits élevés » sont caractérisés par une communication déficiente (conversations plus stressantes et hostiles, parents incapables d'organiser un calendrier, différences d'opinion sur le plan de l'éducation de l'enfant, etc.), des interactions et une attitude négative (n'indiquent pas que l'autre est un bon parent) (Wesolowski, Nelson, & Bing, 2008*). |

Autres facteurs encore mal éclairés par la recherche qui pourraient moduler l'impact des conflits sur l'adaptation

| | |
|---|---|
| <p>Jeune âge de l'enfant</p> | <p>L'âge jouerait un rôle modérateur dans le lien entre l'adaptation et les conflits conjugaux. Les enfants plus jeunes tendent à se blâmer davantage pour les conflits entre adultes et à les évaluer comme une menace. Ils ont plus de difficulté à régulariser leurs émotions (Drapeau <i>et al.</i>, 2004). Les adolescents auraient, quant à eux, plus tendance à anticiper les conséquences négatives et chercheraient davantage à intervenir directement dans le conflit (Drapeau <i>et al.</i>, 2004).</p> <p>La recherche qui porte sur l'adaptation à la séparation (très conflictuelle ou non) a donné des résultats incohérents concernant l'impact de l'âge auquel la séparation arrive. Cet élément pourrait en fait jouer un rôle qui dépendrait de la tâche développementale susceptible d'être perturbée durant cette même période : consolider l'attachement à ses parents, apprendre à contrôler ses comportements pour les plus jeunes, former son identité, développer des relations sociales et une méthode de travail à l'école pour les plus vieux, etc. (Kelly, 2012).</p> |
| <p>Sexe de l'enfant</p> | <p>Les connaissances actuelles ne permettent pas de tirer des conclusions claires quant à l'influence de la variable « sexe » sur l'adaptation de l'enfant face aux conflits post-séparation (Drapeau <i>et al.</i>, 2004). De façon plus générale, l'état actuel des connaissances sur les conséquences de la séparation (très conflictuelle ou non) ne permet pas d'établir si des différences entre les garçons et les filles existent sur le plan de l'adaptation (Kelly, 2012).</p> |
| <p>Modalités de garde et d'accès</p> | <p>L'analyse de 20 études effectuée par Drapeau et ses collègues (2014) montre que, dans un contexte conflictuel et lorsqu'on tient compte de la qualité de la relation parent-enfant, les contacts accrus avec le parent non gardien et la garde partagée sont associés à une meilleure adaptation de l'enfant. Cependant, des études montrent également que, dans un contexte conflictuel, davantage de contacts avec les deux parents placent les jeunes plus à risque d'être triangulés dans le conflit. Des incohérences subsistent donc dans ce domaine de recherche. Par ailleurs, ces études ont souvent été effectuées auprès de la population générale et ne peuvent être généralisées à des situations particulières, soit celles des familles qui ont connu des épisodes de violence ou qui se voient imposer des modalités de garde par un tribunal.</p> |
| <p>Stratégies de coping déployées par l'enfant</p> | <p>Certaines stratégies de <i>coping</i> actives (ex. intervention directe de l'enfant) ou passives (ex. évitement) face au conflit pourraient jouer sur l'adaptation de l'enfant. Cependant, leur impact sur l'adaptation pourrait dépendre du niveau d'efficacité perçue de la stratégie utilisée et du niveau de contrôle que les enfants croient avoir sur les stressseurs avec lesquels ils composent (Carobene, Cyr, Cyr-Villeneuve, & Bergeron, 2009*; Drapeau, Samson, & Saint-Jacques, 1999*).</p> |

Interventions dans les situations de conflits sévères de séparation

Les interventions présentées sont de nature juridique (ou judiciaire), psychosociale ou mixte. Elles s'adressent à un niveau croissant de sévérité du conflit (de 1 à 4).

Il est souhaité que les parents puissent en arriver à une entente par le biais de services alternatifs de résolution de conflits plutôt que par le biais de la Cour. Cependant, plus le niveau de sévérité augmente, plus les interventions sont contraignantes (encadrées par des ordonnances) et intrusives, mais l'objectif est de combiner et d'intégrer les interventions judiciaires et psychosociales.

Lorsque les conflits sont considérés sévères, les interventions présentées aux troisième et quatrième niveaux sont indiquées ou curatives. Mais, il faut garder à l'esprit les services préventifs des niveaux 1 et 2.

Figure 3
Continuum et définition des stratégies préventives et curatives

| | | |
|--|------------------------|--|
| Stratégies de prévention en amont du problème. | Prévention universelle | S'adresse à l'ensemble des familles séparées sans chercher à cibler les individus présentant le plus de facteurs de risque ou d'indicateurs d'une situation de conflit sévère. Les interventions visant à mettre en place des facteurs protecteurs <i>avant</i> qu'un problème relié à la séparation ou au divorce ne se développe (Ripple, 2004). |
| | Prévention spécifique | S'adresse à des groupes de familles partageant un ou des facteurs de risque communs. |
| Chevauchement entre prévention et traitement. | Prévention indiquée | Cible des familles qui cumulent plusieurs facteurs de risque ou présentent des signes précurseurs d'une famille en conflit sévère (ici des interventions entourant le procès). |
| Traitement | Intervention curative | Les familles présentent clairement les critères d'une situation de conflit sévère (ici des interventions post-procès). L'intervention vise à répondre au problème une fois qu'il est clairement apparu. |

Adapté de Gagné, Drapeau & Saint-Jacques (2012), p. 15.

Figure 4
Continuum d'interventions psychosociales et juridiques pour la résolution des conflits entourant la séparation

| Niveau d'intervention | Niveau de sévérité du conflit et des problématiques associées | Services psychosociaux, juridiques et mixtes |
|----------------------------|---|--|
| 1. Universel | Conflits peu élevés, séparation récente. | <ul style="list-style-type: none"> Programmes d'éducation parentale. Programmes psychoéducatifs pour enfants. |
| 2. Universel et spécifique | Conflits peu élevés ou modérés, besoin d'une assistance juridique et/ou psychosociale pour soutenir la réorganisation familiale). | <ul style="list-style-type: none"> Médiation familiale. Droit collaboratif. |
| 3. Spécifique et indiqué | Conflits élevés et chroniques, difficulté marquée à communiquer, litiges persistants. | <ul style="list-style-type: none"> Médiation thérapeutique et spécialisée. Procès pour trancher les questions qui demeurent en litige (garde et droits d'accès, pension alimentaire, etc.). Expertise pour la garde. Thérapie familiale multiniveaux. Programmes éducatifs spécialisés pour les parents et les enfants. |
| 4. Curatif | Post-procès, enjeux de sécurité, refus de respecter les ordonnances, aliénation parentale ou risque d'aliénation parentale. | <ul style="list-style-type: none"> Coordination parentale. Interventions visant la réunification parent-enfant. Supervision des droits d'accès ou de l'échange de garde |

Adapté de Johnston, Roseby & Kuehnle (2009) p. 237

1. NIVEAU UNIVERSEL : S'ADRESSENT À TOUS LES PARENTS VIVANT UNE SÉPARATION

A. Programmes d'éducation parentale sur la séparation et le divorce

- Ces programmes **varient beaucoup en termes d'intensité et de cibles d'intervention**, mais visent généralement à **informer, sensibiliser** sur un ou plusieurs aspects de la séparation (Grych, 2005 ; Johnston *et al.*, 2009) : le processus de séparation ; les lois et procédures légales ; la médiation familiale ; les différentes modalités de garde des enfants ; les besoins des enfants dans le contexte de rupture (incluant l'amélioration de la relation parent-enfant) ; la coparentalité (incluant la réduction et la gestion des conflits).
- La modalité d'intervention est le **groupe d'éducation**. Ils comportent généralement une ou deux rencontres de quelques heures et peuvent être accompagnés de matériel didactique et de vidéos (Grych, 2005). Certains sont obligatoires avant d'être entendu par un tribunal et d'autres sont volontaires.

Évaluation de l'efficacité des interventions

- Bacon et McKenzie (2004) prennent en compte **10 programmes d'éducation parentale offerts au Canada**. L'efficacité est mesurée par différentes mesures de conflit avant et 4 à 6 mois après la fin du programme, de manière à examiner les changements au cours du temps. Des comparaisons en fonction du niveau de conflit des parents participants ont été effectuées.
 - **Chez les parents en conflit sévère, les résultats montrent une diminution significative sur l'ensemble des mesures de conflit** (i.e les conflits qui placent l'enfant au centre, les conflits entourant le partage de la garde de l'enfant, les conflits financiers et les conflits coparentaux).
 - **Satisfaction accrue quant au partage de la garde de l'enfant et du soutien entre les parents.**
 - **Aucune différence significative n'est observée sur la coopération entre les parents et la parentalité positive.**
 - **Ces programmes ne sont pas conçus pour les parents dont la séparation est hautement conflictuelle.** Les auteurs notent qu'un trop grand accent sur la coopération entre les parents pourrait être inapproprié pour ces parents. Il appert que ce sont les parents qui vivent le moins de conflits qui bénéficient davantage de ce type de programme.
- Une méta-analyse de Fackrell *et al.* (2011*) prend en compte **28 études** ayant évalué l'efficacité de différents programmes d'éducation parentale sur la séparation aux États-Unis et au Canada.
 - Globalement, les programmes contribuent à la **diminution des conflits coparentaux**, à **l'amélioration de la relation parent-enfant**, à **l'amélioration des habiletés parentales**, à **la diminution des problèmes de comportements de l'enfant** et à une **meilleure adaptation de ce dernier à la séparation**, puis à **l'amélioration du bien-être des parents**.
 - **Aucun effet significatif n'est observé sur la mesure de retour devant les tribunaux** (seulement deux études ont évalué cela et cette mesure est susceptible d'être associée fortement aux conflits entre les parents).

IMPORTANT

1. Il existe un certain consensus de la plupart des auteurs spécialisés du domaine voulant que les programmes à portée universelle et à visée préventive soient nettement **insuffisants, voire inappropriés**, pour les clientèles suivantes :
 - **Les familles aux prises avec des conflits sévères de séparation** ; certains parents ayant des troubles sévères de la personnalité pourraient utiliser de façon malveillante l'information fournie dans ces programmes afin de peaufiner leur stratégie en Cour (Drapeau, Tremblay, Godbout, & Cyr, 2008 ; Grych, 2005 ; Johnston *et al.*, 2009).
 - **Les familles présentant une histoire de violence conjugale** ; puisque ces programmes encouragent la coopération et la communication, ce qui serait inapproprié pour les victimes. Pour assurer leur sécurité, ces parents doivent être rencontrés séparément, dans des lieux différents. Ces familles requièrent des programmes **spécialisés** ; ceux-ci durent en moyenne 10 à 16 semaines et sont plus souvent ordonnés par le tribunal (Johnston *et al.*, 2009).
 - **Les familles au sein desquelles des allégations d'abus sur l'enfant sont rapportées** ; (Johnston *et al.*, 2009).
 - **Les familles dont les parents souffrent de consommation chronique de substances** ; (Johnston *et al.*, 2009).
2. **Ces programmes sont peu adaptés à la diversité des familles** : manque d'adaptations pour les conjoints de fait, les couples homosexuels, les familles recomposées et les familles issues de minorités culturelles et ethniques (possibles barrières langagières et normes culturelles différentes) (Johnston *et al.*, 2009).

Exemples de programmes avec des données probantes

➤ *Children in the middle*

Une séance de trois heures portant sur la réduction de l'exposition au conflit et de la triangulation des enfants et l'enseignement d'habiletés de communication. Les parents participant au programme protégeaient davantage leurs enfants des conflits et retournaient moins souvent en Cour que le groupe de comparaison (sans traitement) (Grych, 2005).

➤ *New Beginnings*

Davantage centré sur la relation parent-enfant en plus d'être plus intensif (11 rencontres) que la plupart des interventions de type éducatif. Il s'agit du seul programme recensé par Grych (2005) ayant montré un effet positif sur l'adaptation de l'enfant.

Services gratuits et à faible coût au Québec

Séance d'information sur la parentalité après la rupture : disponible dans les palais de justice de tous les districts judiciaires du Québec.

➤ Clientèle cible

Parents mariés ou non en processus de séparation ; parents séparés ou divorcés souhaitant apporter un changement à leur entente sur les modalités de leur séparation.

➤ Modalités

Rencontre de groupe ; durée de 2 h 30 ; les ex-conjoints n'assistent pas aux rencontres ensemble, à moins d'en faire la demande ; gratuite ; obligatoire lorsque des désaccords persistent sur la séparation avant d'être entendus par le juge. Une mesure d'exemption est prévue pour toute personne qui invoque être victime de violence conjugale.

➤ Sujets abordés

Le choc psychologique de la rupture ; les besoins et les réactions des enfants ; la nécessité de maintenir une communication entre les ex-conjoints ; le processus de médiation familiale et les aspects juridiques d'une séparation.

➤ Évaluation de l'efficacité des interventions

Seule la satisfaction des parents a été évaluée (Torkia, 2012).

Ministère de la Justice du Canada (2013). *Guide sur les arrangements parentaux après la séparation ou le divorce*.

http://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/parent/fdp-mp/FR-Parenting_Guide.pdf

➤ Ce guide d'information s'adresse directement aux parents.

➤ Exemples de thèmes abordés : « Les émotions que vous pouvez éprouver », « Ce que vos enfants peuvent éprouver », « Quel est le meilleur arrangement parental pour mon enfant », etc.

B. Programmes psychoéducatifs pour enfants

- **L'objectif** est d'aider les enfants à s'adapter aux changements et aux stressseurs associés au divorce (incluant les conflits entre les parents). Par exemple, aider l'enfant à identifier et exprimer ses émotions en lien avec le divorce, lui fournir du soutien et normaliser l'expérience du divorce, développer des stratégies d'adaptation efficaces (Grych, 2005)
- **La modalité d'intervention** généralement des rencontres de groupe dans les écoles (considéré avantageux, car contexte plus familier pour l'enfant) ou dans un autre milieu de la communauté.
- Ces programmes peuvent être jumelés à un programme pour les parents.

Selon Grych (2005) les programmes pour enfants devraient être basés sur au moins deux principes / processus.

- 1. L'enseignement de stratégies d'adaptation efficaces :** Dans un contexte où un enfant se sent pris entre ses parents où qu'il est incité à prendre parti dans le conflit, il est normal que l'enfant perçoive une certaine « menace » et on considère il s'agit d'un signal adaptatif sain. Les programmes de prévention doivent éviter de faire en sorte que l'enfant ne perçoive plus ces menaces ou de faire comme si elles n'existaient pas. Il convient plutôt d'enseigner de saines façons d'y répondre (stratégies d'adaptation efficaces), ce qui contribuera de plus à développer sa confiance en soi.
- 2. Distinguer les responsabilités des adultes de celles des enfants.** Certes, les sources des conflits entre les parents concernent dans plusieurs cas les décisions à prendre concernant les enfants (garde, visites). Selon l'âge ou le stade de développement des enfants, ils peuvent avoir une propension plus grande à se sentir responsables des conflits entre leurs parents, et même avoir l'impression d'avoir causé les conflits.

Exemple de programme prometteur

- **Children of Divorce Intervention Program** (CODIP ; Pedro-Carroll & Jones, 2005)

Intervention de groupe pour enfants offerte dans les écoles. Le contenu du programme est basé sur des fondements scientifiques, modalité du jeu fréquemment utilisée, adapté en fonction de l'âge. Ce programme a fait l'objet de nombreuses études d'évaluation de l'efficacité.

2. NIVEAU UNIVERSEL ET SPÉCIFIQUE

La médiation familiale et le droit familial collaboratif sont des modes de prévention et de résolution des conflits (PRD) basés sur le principe de **justice participative**.

Selon le Barreau du Québec (2016), la justice participative est une façon différente de faire valoir ses droits et de faciliter l'accès à la justice. La personne, avec l'assistance de son avocat, choisit le mode de PRD en fonction de ses besoins, de ses intérêts et de ses moyens. Les modes de justice participative ont comme avantages :

- La participation accrue des parents à la résolution des conflits.
- La possibilité d'éviter une situation de gagnant-perdant.
- La confidentialité, ce qui n'est pas le cas pour les causes inscrites à la Cour.
- D'être davantage associé au maintien de la relation entre les parties après la résolution du problème.
- De pouvoir régler les conflits plus rapidement et à moindres coûts (mais pas nécessairement), surtout si le dossier n'est pas plaidé devant les tribunaux.

A. Médiation familiale

➤ Définition

« Processus de gestion de conflit dans lequel un couple demande et accepte l'intervention d'une tierce personne, objective et qualifiée pour l'aider à trouver lui-même les bases d'un accord durable et mutuellement acceptable qui contribuera à la réorganisation de la vie personnelle et familiale de chacun de ses membres » (Lévesque, 1998, p. 64).

➤ Objectifs

Arriver à une entente concernant :

- La garde des enfants / les droits d'accès aux enfants (droits de visite et de sortie).
- Le partage des biens.
- La pension alimentaire pour un enfant ou pour un conjoint.

➤ Modalités

Généralement, les rencontres n'incluent pas les enfants. On considère que les décisions à prendre sont de la responsabilité des parents et qu'ils sont les mieux placés pour bien représenter les besoins de leurs enfants dans le processus. Cependant, l'inclusion des enfants dans le processus est une pratique en émergence et prometteuse. Il en sera question dans la section portant sur la médiation thérapeutique et spécialisée.

➤ Principes et éléments de la procédure de médiation

• Neutralité

La médiation permet aux parents d'avoir recours à une 3e partie impartiale afin de les aider à développer un arrangement (Johnston *et al.*, 2009 ; Portail Québec, 2017).

- **Facilitateur**

Le rôle du médiateur est essentiellement d'agir comme un facilitateur dans la résolution des conflits. Il s'assure que chacun communique librement et pleinement ses besoins et ses attentes, et que les besoins des enfants soient considérés. Il ne prend aucune décision à la place des parents et ne donne aucun conseil. Il peut suggérer de recourir à des spécialistes selon la nature du conflit (Johnston *et al.*, 2009 ; Ministère de la Justice, 2015).

- **Négociation raisonnée**

Limitées dans le temps, les rencontres sont axées sur l'atteinte des objectifs en trouvant des solutions rationnelles, plutôt que sur l'expression des conflits et des aspects émotifs de la séparation (Johnston *et al.*, 2009).

➤ **Approches**

- **Médiation psychosociale ou thérapeutique**

Centrée sur le processus, elle vise l'*empowerment* des ex-conjoints, l'atteinte d'une meilleure communication et l'émergence des éléments de compréhension mutuels (Barsky, 2001).

- **Médiation juridique**

Centrée sur la tâche, c'est-à-dire l'atteinte d'une entente susceptible d'être homologuée par les tribunaux. Elle est axée sur les dimensions normatives et contractuelles de la médiation (Noreau & Amor, 2004).

Évaluation de l'efficacité des interventions

➤ **Deux revues des écrits scientifiques sur la médiation familiale concluent que globalement, cette méthode s'avère efficace pour la plupart des familles séparées** (Quigley et Cyr, 2014 ; Emery, Sbarra, & Grover, 2005).

- **La médiation familiale est contre-indiquée pour les familles en conflit sévère, qui ont eu des litiges répétés, qui ont une histoire de violence conjugale, ou lorsqu'il y a des allégations d'abus.** Cette méthode nécessite que les parents soient en mesure de se centrer sur les besoins de leurs enfants. La médiation risque de ne pas fonctionner si les parents sont **trop rigides** ou s'ils ont **des opinions trop divergentes** en ce qui concerne les besoins de leurs enfants (confusion de leurs propres besoins de ceux de l'enfant) ou encore, s'ils n'ont **pas confiance en la capacité de l'autre parent de fournir un environnement sûr à l'enfant** ou s'ils sont **trop submergés par leur détresse psychologique** (Kelly, 1996 ; Johnston & Campbell, 1988 ; Kelly & Gigy, 2011 ; Armbruster, 2011 ; Johnston *et al.*, 2009).

- Les données portant sur les conflits interparentaux et sur l'adaptation psychologique des enfants ne permettraient toutefois pas de conclure à un net avantage de la médiation familiale. Néanmoins, cette dernière serait associée à davantage de contacts à court et à long terme avec le parent non gardien (Emery, 2012).

Bénéfices observés

- **Données québécoises** : Un sondage réalisé par Léger Marketing pour le Ministère de la Justice révèle que **82 % des usagers sont parvenus à une entente ; 92 % recommanderaient à leur entourage de recourir à ce type de service** dans une situation semblable et qu'ils ont engagé **près de deux fois moins de frais pour obtenir un jugement de la cour** que ceux qui ne l'ont pas utilisée (ministère de la Justice, 2008).
- En comparant les usagers de la médiation familiale à ceux du système de justice traditionnel, les études font état d'une **satisfaction accrue des parties, de plus faibles coûts financiers, d'un plus haut taux d'atteinte d'une entente** dans un temps plus rapide et à **davantage de respect des ententes à long terme** chez les usagers de la médiation (Emery, 2012 ; Noreau et Amor, 2003 ; Turcotte *et al.*, 2002). Les parents qui, dans leur histoire conjugale, étaient en mesure d'avoir une bonne coopération dans l'exercice de leur parentalité sont ceux qui obtiennent généralement les meilleurs résultats.
- Une étude de Tjersland, Gulbrandsen & Haavind (2015) menée en Norvège compare les usagers de la médiation familiale en conflit élevé à ceux qui sont moyennement ou peu en conflit. Les résultats montrent que la majorité des familles en conflit élevé ont un **faible espoir d'obtenir un accord et quittent avant la fin du processus sans être parvenues à un accord**. De façon surprenante, ces usagers se disent **satisfaits des services**, possiblement parce qu'ils attribuent l'échec du processus à eux-mêmes plutôt qu'au médiateur. En conséquence, les auteurs sont d'avis que la médiation peut être indiquée pour les familles en conflit élevé, puisque 30 % d'entre elles sont parvenues à un accord. Ils recommandent aux médiateurs d'identifier rapidement les familles qui sont en conflit élevé, de prioriser l'obtention d'une alliance avec les parents, de stimuler, tôt dans le processus, leur espoir de parvenir à un accord et de les avertir que l'atteinte d'un accord peut demander plus de temps que prévu.

Services gratuits et à faible coût au Québec

- Cinq séances sont offertes gratuitement par un médiateur familial lorsque les parents qui se séparent ont un enfant à charge.
- La loi oblige les parents en instance de séparation ou de divorce à assister à une rencontre d'information de groupe sur la parentalité après la rupture OU à rencontrer en médiateur familial avant d'entamer des démarches devant les tribunaux.

Pour en savoir plus :

- Consulter le site de Justice Québec
<http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/programmes/mediation/accueil.htm>

B. Droit familial collaboratif

Méthode alternative au litige et à la médiation (Armbruster, 2011) ; il s'agit « d'une forme de pratique du droit selon laquelle l'avocat et son client s'engagent par contrat à ne pas recourir aux tribunaux pour régler leur litige » (MacFarlane, 2005 p. vii). Méthode basée sur le postulat que les parents peuvent prendre eux-mêmes des décisions plutôt que de se les faire imposer par un juge, mais celles-ci doivent obligatoirement se dérouler dans un esprit de collaboration (Quigley et Cyr, 2014 ; Macfarlane, 2005).

➤ Objectifs

Arriver à une entente concernant :

- La garde des enfants / les droits d'accès aux enfants (droits de visite et de sortie).
- Le partage des biens.
- La pension alimentaire pour un enfant ou pour un conjoint.

➤ Modalités

Basé sur le principe « d'accord de disqualification » (ou « entente de désistement ») : les parties doivent obligatoirement parvenir à une entente, sinon les avocats doivent laisser tomber le cas et les parents régleront le litige devant un juge avec d'autres avocats (Quigley et Cyr, 2014 ; Macfarlane, 2005) ; l'enfant n'est pas présent aux rencontres (Quigley et Cyr, 2014).

Évaluation de l'efficacité des interventions

- Le droit familial collaboratif est une pratique assez récente. Très peu d'études évaluent l'efficacité du droit collaboratif auprès des familles très conflictuelles (Quigley et Cyr, 2014).
 - La collaboration entre les parties, nécessaire à ce type d'intervention, est difficilement atteignable avec les familles à haut niveau de conflit.
 - Selon Armbruster (2011), l'efficacité de cette méthode reposerait en grande partie sur le règlement d'accord de disqualification, puisqu'il est rare que les parents désirent changer d'avocat et ainsi recommencer tout le processus.
 - Pas d'étude trouvée qui évalue l'efficacité du droit collaboratif en lien avec l'adaptation de l'enfant.
- Certains enjeux éthiques décrits par Johnston et al. (2009) et Macfarlane (2005*) concernent spécifiquement les familles à haut niveau de conflit :
 - Les clients seraient mieux protégés en Cour dans les cas où les avocats ne parviennent pas à avoir le contrôle, qu'il y a des enjeux d'abus ou d'exploitation.
 - Les critères pour juger qu'un dossier est indiqué ou non à pour ce type de pratique ne sont pas clairement établis.
- Une étude qualitative menée par Macfarlane (2005*) visait à mieux comprendre l'expérience des avocats et des clients en lien avec la pratique du droit familial collaboratif.
 - **Avantages du droit collaboratif** : ententes détaillées et créatives ; possibilité de mettre à l'essai les solutions élaborées, ce qui est rarement le cas dans un cadre judiciaire.

- Point de vue des avocats et des clients : les normes de pratique ne sont pas encore fixées pour les avocats ; les clients ayant adhéré à ce type d'intervention avaient des attentes irréalistes, plus particulièrement en ce qui concerne le **temps requis pour arriver à une entente** et aux **honoraires encourus**, qui sont plus élevés que ce que ce à quoi les parents s'attendaient.

Pour en savoir plus :

- Groupe de droit collaboratif du Québec
www.droitcollaboratifquebec.ca

3. NIVEAU SPÉCIFIQUE ET INDIQUÉ (INTERVENTIONS ENTOURANT LE PROCÈS)

A. Médiation thérapeutique et spécialisée

Certains praticiens ont développé des approches de médiation s'adressant spécifiquement aux ex-conjoints vivant des conflits élevés. La médiation familiale thérapeutique et spécialisée en est un exemple. Ce type de médiation peut représenter une première étape d'un suivi plus spécialisé (ex. groupe de parents à haut niveau de conflit visant l'enseignement de la réduction des conflits, la négociation et les habiletés de communication) ou avant l'obtention d'une ordonnance de garde (Kelly, 2003).

➤ Objectif

Faire prendre conscience aux parents de leurs comportements problématiques pour le développement de l'enfant et motiver le changement de comportement tout en les gardant centrés sur les besoins de leur enfant.

➤ Cibles d'intervention

Selon les facteurs associés à l'adaptation de l'enfant post-séparation (Kelly, 2003) :

• Les conflits entre les parents

Exploration de l'histoire et du *pattern* de conflit et de l'exposition de l'enfant à celui-ci ; éduquer les parents sur les impacts des conflits sur l'adaptation de l'enfant. Selon la volonté des parents à mettre fin à leurs conflits, éducation sur les techniques de désengagement du conflit.

• Les relations coparentales

Présentation des différents types de coparentalité et leurs liens avec l'adaptation de l'enfant ; exploration du type de coparentalité souhaité par les parents et de la possibilité de développer une coparentalité parallèle¹ (c.-à-d. peu de conflits, peu de communication et de contacts entre les parents).

• La communication entre les parents : nommer les *patterns* de communication observés entre les parents, explorer des stratégies de communication plus efficaces et constructives ; discussion sur le type de communication souhaité par les parents (minimal, modéré ou total) et des stratégies pour les mettre en œuvre.

• Les habiletés parentales post-séparation

Explorer les inquiétudes en regard des habiletés parentales de l'autre parent, de la source de celles-ci (informations provenant de l'enfant, de l'école, observation personnelle, etc.) et de ce qu'ils proposent comme changements pour répondre aux besoins de leur enfant ou comme mesures protectrices ou rassurantes pour le parent.

¹ Selon Kelly (2007), les enfants dont les parents ont développé une coparentalité parallèle post-séparation s'adapteraient aussi bien que les parents ayant une coparentalité coopérative. C'est pour cette raison que l'objectif réaliste à atteindre avec certains parents hautement conflictuels est de les désengager de leurs conflits et qu'ils soient en mesure de respecter leur plan parental. Pour ce faire, la coparentalité parallèle est envisagée.

Évaluation de l'efficacité des interventions

McIntosh, Wells & Long (2007*) ont comparé l'efficacité de deux approches de médiation thérapeutique : (1) centrée sur l'enfant, mais ce dernier ne participe pas au processus et (2) incluant l'enfant dans le processus. Dans les deux cas, le traitement consistait à une entrevue *intake* avec chaque parent individuellement, et jusqu'à 6 rencontres de médiation. L'approche incluant l'enfant comportait de plus une rencontre individuelle avec l'enfant d'une heure.

Effets communs aux 2 approches

- Réduction du niveau de conflit (selon les perspectives des parents et des enfants).
- Amélioration dans la résolution satisfaisante des conflits (selon les perspectives des parents et des enfants).

Effets spécifiques à l'approche incluant l'enfant

- Moins d'agressivité ressentie par le père vis-à-vis la mère.
- Amélioration de l'alliance parentale.
- Perception chez l'enfant que le père est plus disponible, sentiment de proximité plus grand.
- Satisfaction accrue des enfants et des parents, de même qu'une plus grande stabilité des arrangements de garde.
- Amélioration (ou préservation) de la relation mère-enfant (perspectives de la mère et de l'enfant)
- Moins de recours aux tribunaux, un an plus tard.
- Diminution de la détresse psychologique de l'enfant.

Notes importantes

- **Des parents en conflit modéré et élevé étaient inclus dans l'étude, mais ceux-ci devaient quand même présenter un certain seuil de maturité** (p. ex., intention de mieux gérer les conflits, capacité de reconnaître que l'enfant a des besoins spécifiques).
- 21 % des parents rapportent que les conflits élevés ont perduré après un an (donc l'approche de médiation thérapeutique n'a pas été un succès pour ces familles).

B. Expertise pour la garde

Les informations suivantes proviennent des *lignes directrices pour l'expertise en matière de garde et de droits d'accès* (OPQ, OPTSQ, 2006) et de Poitras, Mignault, Barry & Blanchet (2014).

➤ **Quand ?**

Lorsque les parents ne peuvent arriver à une entente ; elle peut être demandée par les parents (ou titulaires de l'autorité parentale), leurs avocats ou être ordonnée par le tribunal.

➤ **Par qui ?**

Un professionnel membre de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) ou de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (OPTSQ), qu'il soit rattaché au service d'expertise psychosociale de la Cour supérieure ou en pratique privée.

➤ **Objectifs**

Évaluer l'ensemble de la situation familiale dans le but ultime d'éclairer le juge quant au meilleur intérêt de l'enfant et de fournir aux parents et aux avocats toutes les informations pertinentes à l'élaboration de recommandations pour l'enfant. Plus précisément, l'objectif est d'élaborer un plan de garde et de droits d'accès qui, dans la plupart des situations, donnera aux deux parents l'occasion de participer à l'éducation des enfants.

➤ **Cibles d'évaluation**

- Les besoins de développement du / des enfants.
- Le désir, l'intérêt et des compétences des parents
- Les forces, les vulnérabilités et les besoins de tous les membres de la famille.
- Les interactions familiales.

Résultats d'études

- L'expertise pour la garde d'enfants a été très peu évaluée en ce qui a trait aux effets sur l'apaisement du conflit familial, cependant des données montrent que la plupart des parents se désistent de leur requête après l'expertise et trouvent une entente (Bala, 2005).
- Selon une revue de littérature de Poitras *et al.* (2014) sur le sujet, « *l'état de la recherche ne nous permet pas de statuer sur les conséquences d'un plan parental établi pour répondre de façon optimale aux besoins de l'enfant* » p. 196. De plus, le rapport d'expertise peut influencer les prises de décisions concernant les modalités de garde et est susceptible d'avoir un impact dans la vie de tous les membres de la famille.

Services gratuits et à faibles coûts aux Québec

L'expertise pour la garde d'enfants lorsque demandée par un juge est réalisée par le service d'expertise psychosociale rattaché à la Cour supérieure.

C. Procès pour trancher les questions qui demeurent en litige (garde et droits d'accès, pension alimentaire, etc.)

Lorsqu'un dossier est porté à l'attention du tribunal en raison d'un désaccord qui persiste, un juge aura d'abord à se prononcer sur les demandes de sauvegarde, soit les ordonnances urgentes pour

la garde et la pension qui sont d'une durée de 30 jours ou plus. La deuxième étape est le stade provisoire où ces questions seront décidées temporairement pour la durée des procédures judiciaires jusqu'à l'audition au fond (Pélissier-Simard, 2014). Le juge qui décidera sur le fond n'est cependant pas lié par le jugement sur les mesures provisoires (Lalonde, 2013). Il est à noter que des interventions plus coercitives (par exemple la coordination parentale, les interventions de réunification parent-enfant ou la supervision des droits d'accès) nécessitent l'appui de la Cour et, idéalement, un suivi judiciaire plus étroit.

Pour en savoir plus sur le procès et sur les aspects juridiques et judiciaires de la séparation : <https://www.educaloi.qc.ca/categories/separation-et-divorce>

D. Thérapie familiale multiniveaux et intégrative

➤ **Définition** (résumé de Lebow & Slesinger, 2016 ; Lebow & Newcomb Rekart, 2007)

Cette thérapie se veut une ressource utile tout au long du processus de séparation / divorce. Elle est multiniveaux puisqu'elle prend en compte des facteurs individuels, de couple, familiaux et sociaux afin de comprendre le problème et planifier des interventions. Elle est intégrative puisqu'elle se base sur les meilleurs modèles de traitement disponibles et leurs techniques d'intervention (p. ex., approche cognitive comportementale, systémique, motivationnelle).

➤ **Clientèle cible**

Familles qui répondent moins bien (ou qui sont susceptibles de moins bien répondre) aux approches moins intensives (programmes strictement psychoéducatifs, droit collaboratif, médiation familiale).

➤ **Objectifs**

Réduire les aspects les plus nocifs du conflit relatif à la garde, et ce, en identifiant et en travaillant sur les difficultés spécifiques auxquelles elles font face.

➤ **Modalités**

Durée d'au moins 20-30 sessions ; s'adresse potentiellement à tous les membres de la famille en fonction de leurs besoins spécifiques : ils peuvent être vus ensemble, en couple, ou séparément.

Procédure (résumé de Lebow & Slesinger, 2016 ; Lebow & Newcomb Rekart, 2007)

1. Élaboration d'un contrat thérapeutique

Doit être clair pour toutes les parties. Qui participera à la thérapie ? Fréquence et durée du processus thérapeutique ? Paiement ? Limites de la confidentialité (p. ex., doit-on rapporter le progrès observé à un tiers ?).

2. Construction de l'alliance thérapeutique

3. Évaluation de la situation familiale et élaboration d'un plan de traitement personnalisé

Évaluer le rôle des comportements et des patterns observés dans le problème identifié ; déterminer si un changement dans le système familial peut être espéré ou s'il faut davantage travailler sur le plan de la personnalité ou d'une autre psychopathologie ; identifier clairement les objectifs du plan de traitement et leur ordre de priorité.

4. Stratégies d'intervention

Elles sont choisies en fonction de la priorité des difficultés identifiées et selon le stade de la thérapie.

➤ Psychoéducation

- Comprendre l'escalade vers le conflit et les étapes pour l'éviter.
- Comprendre les réactions des enfants à la séparation et se centrer sur leurs besoins.
- Comprendre les impacts du conflit et de la triangulation sur l'enfant.
- Comprendre les bienfaits de maintenir une certaine stabilité et les routines aidantes.
- Expliquer meilleures façons de parler de la séparation avec l'enfant en fonction de son stade de développement.

➤ Améliorer les habiletés de négociation (résolution de problèmes)

- Identifier les facteurs qui nuisent à la communication et à la résolution de problèmes et travailler la régulation des émotions. Pour ce faire, dans un premier temps, le thérapeute peut travailler individuellement avec chaque parent, et ensuite les rencontrer ensemble pour mettre en pratique ces habiletés.

➤ Travailler les stades de changement et se focaliser sur la recherche de solutions

- La plupart des parents qui reçoivent cette thérapie sont au stade de précontemplation, c.-à-d., qu'elles ont tendance à ne pas prendre la responsabilité du problème et à blâmer d'autres membres de la famille.
- En se centrant sur la recherche de solutions, le thérapeute essaie de faire passer la personne de la pré-contemplation vers la contemplation.
- Par exemple, au lieu de centrer son attention sur les comportements de l'ex-partenaire, le thérapeute va recentrer l'attention des parents sur les effets du conflit sur l'enfant et sur les moyens de les résoudre, et ce, dans le but de motiver les partenaires à changer leur comportement.

➤ Rechercher le seuil de la coordination « suffisamment bonne »

- Même si cela est souhaitable, on ne peut pas nécessairement s'attendre à une coparentalité coopérative. Donc, le thérapeute recherche le seuil minimal de communication et de coordination requis pour le succès de la vie post-séparation et de l'adaptation de l'enfant.
- Tempête d'idée avec les parents pour identifier les meilleurs moyens de communication
- **Réglementer la communication de vive voix par l'enseignement d'une technique très structurée**
- **Enseignement d'habiletés de désengagement du conflit dans un climat de respect et par le biais de jeux de rôles**
- **Attributions négatives et restructuration du discours**
 - On parle d'attributions négatives lorsque le parent attribue l'explication la plus négative aux comportements de l'autre (p. ex. : considérer que le comportement de l'autre parent est intentionnel, qu'il ne changera jamais).
 - Le thérapeute sème un doute, cherche avec le parent des preuves et teste d'autres façons de voir les choses.
- **Travailler les affects et libérer ses pensées**
 - Revenir sur l'histoire conjugale des parents et sur les motifs de la séparation en invitant les parents à parler des émotions qui y sont associées.
 - Pour les familles en conflit sévère, il peut être préférable d'aborder ce sujet individuellement avec chaque parent pour éviter que la discussion dévie vers la colère et la frustration ; ici l'objectif est d'aller chercher les émotions qui sous-tendent cette colère (p. ex., sentiment de perte, d'humiliation, de tristesse).

Évaluation de l'efficacité des interventions

- Bien que cette thérapie soit basée sur les principes de la psychothérapie et que le thérapeute puisse avoir recours à des stratégies d'intervention propres à plusieurs approches différentes, aucune étude qui évalue l'efficacité de la thérapie familiale multiniveaux n'a été recensée.

E. Programmes spécialisés pour les parents et les enfants

Les pages suivantes décrivent des programmes de prévention et d'intervention pour les familles en conflit. Ces programmes incluent généralement :

- une composante psychoéducative : impact des conflits sur l'enfant, développement de l'enfant, habiletés de communication, profils de coparentalité.
- une composante d'intervention : jeux de rôle, psychothérapie, discussions de groupe, médiation familiale) ou les deux.

Les programmes spécialisés pour les familles en conflit élevé sont appropriés pour les familles qui ont besoin d'information sur les lois et les procédures juridiques, qui ont tendance à retourner constamment devant le tribunal (ou à dépendre du tribunal) pour régler leurs problèmes, bref, pour ceux qui ont de la difficulté à résoudre des problèmes. Globalement, on observe de meilleurs résultats lorsque les parents bénéficient de ce type de programme tôt dans le processus (Johnston *et al.*, 2009).

Family Transitions Guide (Braver *et al.*, 2016)

- Fondé sur l'**approche motivationnelle**, ayant fait ses preuves avec des clientèles considérées plus rigides ou intransigeantes (p. ex. : dépendances, troubles alimentaires).

➤ Objectifs

Motiver les parents à améliorer la résilience de leur enfant après la séparation ; Réduire l'exposition de l'enfant aux conflits ; Favoriser la résolution du litige ; Améliorer la qualité des pratiques parentales.

➤ Modalités

Une rencontre de groupe d'une durée de 3 heures incluant les deux parents (mais pas ensemble dans le même groupe), dirigée par un professionnel.

Procédure

- Le thérapeute aide les parents à identifier leurs buts (c.-à-d. leurs motivations), à évaluer comment leurs comportements sont compatibles (ou non) avec ceux-ci et à identifier les changements à effectuer pour les atteindre.

➤ Déroulement de la rencontre :

- Le parent apporte une photo de son enfant, la montre au groupe et décrit ce qu'il apprécie particulièrement chez lui.
- Le thérapeute explique aux parents le but du programme, soit de se centrer sur les buts et les préoccupations des parents envers leurs enfants et identifier les choses sur lesquelles les parents ont du contrôle pour aider leur enfant à s'adapter à la séparation.
- Les parents partagent leurs préoccupations à propos de comment leur enfant s'adapte à la séparation.
- Le thérapeute demande au parent d'imaginer ceci : « *Imaginons que nous sommes 5 ans plus tard et que votre enfant s'est bien adapté à la séparation. Votre enfant est en train de parler à un ami et dit que, même si le divorce était une période stressante, il s'en est bien sorti, et ce,*

*grâce à ce que **vous** avez fait pour lui. Qu'est-ce que vous aimeriez qu'il dise à propos de ce que vous avez fait pour l'aider à s'adapter à ce stresser ?* » Les réponses des parents sont inscrites sur un tableau par le thérapeute, et organisées selon deux catégories : les aspects positifs de la parentalité et le conflit interparental. Ces catégories sont ensuite considérées comme des sources de résilience, des stratégies pour surmonter les barrières et des décisions qu'ils pourraient prendre dans leur situation spécifique pour aider l'enfant à s'adapter à la séparation.

Évaluation de l'efficacité des interventions

Braver *et al.* (2016*) ont comparé l'efficacité de deux programmes spécialisés pour les familles identifiées comme étant en conflit sévère par un juge et dont la participation est mandatée par la Cour. Les parents sont répartis aléatoirement dans deux groupes :

- Parent conflict resolution (PCR), soit le programme existant et usuel (groupe de comparaison).
- Family Transitions Guide (FTG), soit le programme expérimental (groupe expérimental).

Principaux résultats

- Mesures auto-rapportées par l'enfant
 - Bien-être accru dans le groupe FTG vs PCR, qui serait expliqué par le sentiment d'être moins pris au centre du conflit. Important de noter que l'enfant n'est pas exposé aux deux programmes, donc moins de risque de biais.
- Mesures auto-rapportées par les parents
 - Les mères du groupe PCR rapportent une meilleure relation interparentale avec le père et davantage de contacts avec l'enfant que dans le groupe FTG. Toutefois, les perceptions du père ne vont pas dans ce sens.
- Recours aux tribunaux
 - Les parents du groupe FTG ont significativement moins recours aux tribunaux que les parents du groupe PCR, mais seulement lorsque la mère avait déjà un avocat. Par exemple, si la mère n'avait pas d'avocat (2/3 des familles), le groupe auquel elles participaient faisait peu de différence.

PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES D'ACCÈS À LA COUR : CHILD RESPONSIVE PROGRAM (CRP) & LESS ADVERSARIAL TRIAL (LAT) (COUR FAMILIALE D'AUSTRALIE)

➤ **Clientèle cible**

Familles désirant aller en litige et dont la médiation a échoué ou s'est avérée inappropriée pour la situation (McIntosh, 2006*).

➤ **Objectifs**

Répondre à des préoccupations à propos du processus contradictoire qui, dans certains cas, peut avoir des impacts négatifs sur les parents, leur gestion des conflits et ne permet pas toujours d'avoir les moyens optimaux pour déterminer le meilleur intérêt de l'enfant (McIntosh, Bryant, & Murray, 2008 ; Harrison, 2007).

- Dans un souci de tester des stratégies plus informelles et moins coûteuses, le Child responsive Program (CRP) vise à faciliter un règlement hors Cour, alors que le Less adversarial Trial (LAT) vise un règlement rapide via le processus judiciaire. Si le processus CRP « échoue », les familles reçoivent le programme LAT.

➤ **Modalités**

Un consultant familial, dont le rôle s'apparente à celui d'un médiateur, est impliqué tout au long du processus. Dans le LAT, un seul juge est saisi du dossier.

Procédure et caractéristiques des deux programmes (McIntosh et al, 2008 ; Harrison, 2007 ; Quigley et Cyr, 2014)

➤ **Child Responsive Program (CRP)**

- Vidéo sur l'éducation parentale.
- Le consultant effectue une évaluation du dossier lors de rencontres individuelles de l'enfant et de ses parents (Histoire familiale ; problèmes entourant la séparation ; maturité des parents et habiletés de résolution de conflits ; Évaluation de l'état psychologique de l'enfant et des relations parents-enfant).
- En présence des parents et de leurs avocats, le consultant fait le bilan de l'évaluation dans le but d'arriver à une entente sans judiciarisation. Si cette étape échoue, le conflit se judiciarise (LAT).

➤ **Less Adversarial Trial (LAT)**

- Le juge a davantage de contrôle que dans le système traditionnel et est consulté plus tôt dans le processus judiciaire ; il peut décider quels problèmes seront abordés et de quelle façon la preuve sera entendue.
- Le consultant familial effectue un suivi post-jugement pour s'assurer que les décisions sont comprises et appliquées.

Évaluation de l'efficacité des interventions

McIntosh (2006*) a évalué l'expérience des parents, les effets des programmes sur la coparentalité et la capacité de résolution des conflits, de même que sur la perception des parents à propos des impacts d'un processus moins contradictoire sur l'adaptation des enfants. Un groupe contrôle qui a recours au système judiciaire traditionnel ($n = 35$) et un groupe traitement qui reçoit le CRP et le LAT ($n = 49$) ont été comparés. Quatre mois après la fin de l'intervention, comparé au groupe contrôle, les parents du groupe traitement rapportaient :

- de meilleures stratégies de résolution de conflits ; moins de dommages à la relation coparentale ; une plus grande satisfaction quant aux arrangements de garde ; une meilleure adaptation des enfants.

En contrôlant pour le niveau de conflit pré-séparation, le groupe traitement rapporte :

- un niveau de conflit significativement plus bas ; moins de problèmes liés aux contacts et aux visites ; l'enfant moins affecté par la transition entre les maisons.

L'expérience dominante des parents du groupe contrôle était différente :

- le processus judiciaire n'a pas été vécu comme un moyen de réparation, ni comme un moyen d'atténuer les dommages à la relation coparentale ; ils rapportent que le processus a contribué à exacerber la relation coparentalité déjà endommagée.

Une deuxième étude a été réalisée par McIntosh et Long (2006*). Cette fois, les parents voulant aller en litige étaient obligés de participer au programme. Des cas plus complexes étaient inclus dans l'échantillon (p. ex., des familles présentant des enjeux de protection de l'enfant sont présentes). Pour évaluer l'efficacité, des mesures pré-post et 4 mois après l'intervention ont été prises au sujet de la relation coparentale et de l'adaptation de l'enfant ($n = 54$ dossiers impliquant 128 enfants et 77 parents). Les résultats montrent :

- Amélioration du niveau de coopération entre les parents (19 % rapportent de la coopération pré et 37 % post).
- Pour les conflits, pas de résultats significatifs, mais tendance à l'effet qu'il y a eu une diminution, MAIS la majorité des parents rapportent que l'enfant est mieux protégé des conflits parentaux (67 % des répondants).
- Amélioration de la relation parent-enfant (76 % des répondants).
- Augmentation importante du temps que l'enfant passe avec son père (46 % sont en garde partagée post-procès) et ce, peu importe le stade de développement.

WORKING TOGETHER PROGRAM (Owen & Rhoades, 2012)

➤ Programme d'éducation parentale spécialisé pour les besoins des parents en conflit sévère

➤ Modalités

Dans le projet pilote du programme, la participation au programme était ordonnée par la Cour ; intervention de groupe (5-8 parents) ; programme intensif de 12 heures, réparties en trois séances de 4 heures ; Les deux parents d'une même famille ne sont pas dans le même groupe d'intervention.

➤ Déroulement

Chaque séance comporte une portion psychoéducative et une portion dite interpersonnelle avec des discussions / activités.

➤ Cibles d'intervention

- **Les besoins de l'enfant dans une relation de coparentalité** : comprendre ce qu'est la triangulation, encourager et maintenir des frontières claires entre les membres de la famille, encourager une communication appropriée au stade de développement de l'enfant.
- **La compréhension des dynamiques et des interactions dans une relation de coparentalité** : réfléchir à la transmission intergénérationnelle des patrons de parentalité, identifier les enjeux passés et présents qui posent le plus de difficultés dans la relation coparentale.
- **La diminution de la communication négative entre les parents** : apprendre des habiletés pour une communication plus structurée ; développer une meilleure conscience de ses propres réactions émotives, physiologiques et cognitive lors des interactions coparentales.
- **Le développement de stratégies pour une coopération efficace** : apprendre des habiletés comportementales afin d'interagir de façon plus positive.

Évaluation de l'efficacité des interventions

Le programme a été évalué par ses auteurs, dans le cadre d'un projet pilote (Owen et Rhoades, 2012*). 20 participants ont fourni des mesures pré-post intervention et 17 ont fourni les mesures 2 mois après la fin de l'intervention.

- Amélioration significative de la qualité de la relation entre les parents et de la confiance dans la relation de coparentalité, diminution des conflits devant les enfants, diminution des interactions négatives avec l'autre parent.
- D'autres études seraient nécessaires, notamment avec de plus grands échantillons et un groupe témoin, pour avoir une meilleure idée de l'efficacité de ce programme. Ces résultats montrent qu'une intervention de groupe personnalisée au besoin des familles hautement conflictuelles peut être associée à des effets positifs.

DADS FOR LIFE (Braver & Griffin, 2000)

➤ Objectifs

Améliorer le bien-être des enfants et de leurs parents après la séparation ; réduire l'activité judiciaire.

➤ Cibles d'intervention

Sur la base des facteurs démontrés scientifiquement comme étant associés au bien-être de l'enfant et à l'engagement paternel, deux dimensions de la dynamique familiale sont ciblées :

1. La relation père-enfant (qualité et quantité de contacts père-enfant) : favoriser l'engagement du père dans l'exercice de son rôle parental ; améliorer ses capacités parentales ; augmenter le sentiment d'avoir le contrôle sur les événements liés à la séparation/divorce.
2. La relation interparentale : améliorer la motivation et les habiletés pour une meilleure gestion des interactions coparentales, augmenter le sentiment d'avoir le contrôle sur les événements liés à la séparation/divorce.

➤ Modalités

Intervention **individuelle et de groupe** ; s'adresse au parent non-gardien, dans la majorité des cas le père ; 8 séances de groupe, 2 séances individuelles ; Une équipe composée d'un homme et d'une femme dirige les groupes.

➤ Déroulement

Au cours des séances, en plus des discussions de groupe, des vidéos sont présentés, des habiletés sont enseignées et pratiquées en jeu de rôle. Les participants ont des devoirs entre les séances.

Évaluation de l'efficacité des interventions

- Une étude randomisée contrôlée compare des pères participant à DFL à un groupe contrôle, identifiés et recrutés parmi des dossiers de divorce en Cour (Braver, Griffin, Cookston, Sandler & Williams, 2005* ; Braver, Griffin & Cookston, 2005*). Les démarches pour le divorce devaient être terminées depuis 4 à 10 mois. Une mesure pré-test et 3 mesures post-test ont été prises.

• Adaptation de l'enfant

Amélioration significative rapportée par la mère (qui ne participait pas au programme), et par le père. Cette amélioration s'observe particulièrement (voire seulement) lorsque les enfants sont en plus grande difficulté au départ, et est maintenue 12 mois après la fin du traitement. Aucune différence significative selon les mesures auto-rapportées par l'enseignante et par l'enfant lui-même (Braver, Griffin, Cookston, Sandler & Williams, 2005*).

• Conflits coparentaux

Diminution significative des conflits rapportée par les pères. L'impact du programme est, une fois de plus, davantage prononcé lorsque les familles étaient hautement conflictuelles. Les mères rapportent une amélioration significative sur le plan de la coparentalité (Braver, Griffin & Cookston, 2005*).

COLLABORATIVE DIVORCE PROJECT (CDP) (Pruett, Insabella & Gustafson, 2005)

➤ Objectifs

Assister les parents dès le début du processus judiciaire avec l'objectif de prévenir et de prendre en charge les conflits avant qu'ils ne se détériorent ; établir une culture de collaboration qui met l'accent sur la responsabilisation des parents et la recherche de solutions favorisant le développement de l'enfant à court et à plus long terme.

➤ **Clientèle cible**

Intervention pour les parents ayant un enfant de moins de 6 ans, autant pour les couples mariés que non mariés ; Sont exclues du programme les familles dans lesquelles de la violence conjugale est rapportée, de la consommation de substances, ou encore, des abus sur l'enfant (les résultats ne se généralisent donc pas à toutes les familles conflictuelles).

➤ **Déroulement**

L'intervention intègre plusieurs services et comprend 7 composantes :

1. **Assignment des parents à deux conseillers ; gestion de cas**

Un clinicien spécialisé avec les jeunes enfants et un spécialiste en services pour la famille en contexte juridique. Présents tout au long du processus judiciaire, leur rôle est de répondre aux questions des parents, évaluer et résoudre les problèmes entraînant des retards dans le processus judiciaire, fournir de l'information à un tiers sur le comportement des enfants, les enjeux de santé mentale.

2. **Séance d'information sur le fonctionnement du système judiciaire**

D'une durée de deux heures ; un juge, un avocat, un médiateur et l'équipe de conseillers sont présents afin de répondre aux questions spécifiques des parents. Ces derniers reçoivent également différentes brochures, p. ex. sur la façon de choisir un avocat, la terminologie juridique, un résumé du programme CDP.

3. **Classes de parentalité**

Deux sessions de deux heures et quatre sessions supplémentaires offertes aux familles en conflit sévère. Les deux parents d'une même famille ne sont pas assignés au même groupe pour faciliter la garde d'enfants et favoriser le développement de groupes de soutien naturels. Combinaison de matériel didactique, d'activités interactives et de discussions au sujet du divorce, de la communication, de la résolution de conflits, de la coparentalité et du développement de l'enfant.

4. **Bilan des classes de parentalité avec les conseillers**

Rencontres ayant pour but d'entendre les commentaires des parents sur les besoins de leur enfant compte tenu de leur situation familiale spécifique. Les parents sont informés des étapes subséquentes du processus s'ils ne parviennent pas à une entente.

5. Séances de thérapie et de médiation

Menées par les deux conseillers, ces rencontres sont axées sur la clarification des points de litige, encourager les parents à se centrer sur les besoins de leur enfant, faciliter l'élaboration d'un plan parental (lieu de résidence de l'enfant, de la garde, enjeux financiers). D'autres membres de la famille ou les avocats peuvent être présents au besoin. S'il n'y a pas de règlement, on passe à l'étape suivante.

6. Réunion en présence des parents, leurs conseillers, leurs avocats et un juge

S'il n'y a toujours pas de règlement au terme de cette rencontre, de la médiation additionnelle est offerte. Si l'impasse persiste, l'engagement de l'équipe d'intervention prend fin et la famille est référée pour une évaluation judiciaire, les membres de l'équipe du programme CDP peuvent être appelés à fournir de l'information pour cette évaluation.

7. Suivi

18 mois après le début de l'intervention (environ 9 à 11 mois après la fin de l'intervention, en moyenne), peu importe la manière dont la situation est résolue, un des deux conseillers contacte les parents par téléphone ou en personne afin de vérifier comment ils s'ajustent et pour répondre à toute question qui pourrait émerger.

Évaluation de l'efficacité des interventions

- Évaluation à partir d'un devis randomisé (161 familles ont été comparées à un groupe contrôle dont on ne connaît pas la taille d'échantillon)
 - Pas d'amélioration significative du temps de litige (en moyenne 1 an pour compléter le processus) et des coûts associés au litige, comparé au groupe contrôle.
 - Diminution de la détresse parentale et du conflit interparental.
 - Amélioration de la coopération parentale et de l'implication du père.

4. Niveau curatif (interventions post-procès)

A. Coordination parentale

➤ Définition et objectifs

Processus de résolution de conflits centré sur les besoins des enfants et au sein duquel un professionnel en santé mentale assiste les parents en haut niveau de conflits, après le dernier jugement de la Cour, sur la garde ou les visites, de manière à s'assurer du respect de celui-ci et à éviter que les conflits en Cour ne s'éternisent inutilement (Armbruster, 2011 ; Quigley, 2014 ; Quigley & Cyr, 2014).

➤ Procédure et déroulement : (résumé de Quigley, 2014 ; Fieldstone & Coates, 2008) :

• Évaluation

Sur la base de tous les documents pertinents du dossier et des rencontres avec toutes les personnes concernées, le CP se fait une compréhension globale du cas.

• Éducation & psychoéducation

Sensibilisation des parents sur les effets négatifs des conflits sur l'enfant ; recentrer les parents sur les besoins des enfants.

• Coordination & gestion du dossier

Communication avec les intervenants et professionnels, de même que les personnes évoluant autour de la famille (la coordination parentale n'est pas confidentielle).

• Gestion des conflits

Aspect central. Tout le long de son intervention, gérer les situations de crise entourant l'application du plan parental en facilitant la communication et la résolution des problèmes.

• Prise de décision

Si les parents n'arrivent pas à s'entendre, le CP peut trancher (litiges mineurs). L'étendue du pouvoir varie selon les juridictions où le CP travaille.

Évaluation de l'efficacité des interventions

➤ **Diminution significative de l'activité judiciaire** (taux de retour en Cour, nombre de modifications à des jugements antérieurs, etc.) (Henry, Fieldstone & Bohac, 2009* ; Brewster, Beck, Anderson & Benjamin, 2011* ; Cyr, Macé & Quigley, 2016*).

➤ **Efficacité de la CP en lien avec l'adaptation de l'enfant et la diminution des conflits interparentaux** : un projet pilote réalisé à la Cour supérieure de Montréal (Cyr et al, 2016*) et une étude de la firme Child Trends (2010*). **Les résultats permettent surtout de dégager des tendances, peu ou pas de résultats significatifs** (petits échantillons, pas de groupe contrôle et des ajustements sur le plan de l'implantation de l'intervention doivent être apportés).

• Child Trends, 2010*

Amélioration de l'alliance parentale, du bien-être psychologique des enfants selon les mères, du niveau de conflit interparental (petit échantillon, pas de groupe contrôle).

- **Cyr et al., 2016***

Globalement, la CP semble avoir davantage profité aux enfants qu'à leurs parents : diminution de l'intensité des conflits, telle que perçue par les enfants ; diminution des sentiments de perte et d'abandon chez les enfants. Pour les parents, plusieurs résultats vont à l'encontre de ce qui était attendu : augmentation de la détresse psychologique (chez les 2 parents, surtout les mères) ; la confiance des pères dans leur capacité à travailler avec l'autre parent aurait été ébranlée entre le début et la fin de l'intervention.

- **Satisfaction des parents** (Cyr et al., 2016*; Mandarino, 2016*) ; les résultats sont mitigés : les parents sont soit satisfaits, soit insatisfaits. Les parents insatisfaits l'attribuent en grande partie à l'autre parent (Cyr et al., 2016*; Mandarino, 2016*). Certains aspects de l'intervention ou reliés à l'appréciation du travail du CP suscitent la satisfaction de certains parents alors que d'autres se disent insatisfaits. Par exemple, certains parents jugent que le CP a suffisamment d'autorité, qu'il est équitable, juste et compétent, alors que d'autres disent tout à fait le contraire.
- **Satisfaction des juges, des avocats et des coordonnateurs parentaux** (Fieldstone, Lee, Baker et Hale, 2012*; Cyr et al., 2016) : leur satisfaction est beaucoup plus élevée et ils ont une perception positive de l'intervention, notamment en ce qui a trait à la diminution des conflits interparentaux.

B. Interventions visant la réunification parent-enfant

Il n'existe pas, à ce jour, de « solution miracle » ou de traitement qui puisse correspondre à la réalité de chacun des cas qui sont trop différents les uns des autres. La plupart des interventions n'ont été développées qu'à partir du début des années 2000 et peu d'études sont consacrées à l'évaluation de l'efficacité de ces interventions (Fidler, Bala & Saini, 2013).

Le choix de l'intervention appropriée pour les familles nécessite une évaluation rigoureuse de la situation afin de cibler la nature du problème (aliénation, éloignement réaliste, les deux à différents degrés, frontières diffuses) et son degré d'intensité.

La coordination des milieux judiciaire et psychosocial est un facteur essentiel pour le succès de ces interventions. L'implication de la Cour tout au long du processus fournit la structure et le support pour que les parents se responsabilisent ; dans plusieurs situations, la motivation doit d'abord être extrinsèque avant qu'elle devienne intrinsèque (Fidler et al., 2013).

Les sections suivantes présentent une description générale de la psychothérapie et des principes à retenir pour les familles en conflit sévère. Ensuite, des stratégies et des protocoles plus spécifiques sont décrits.

PSYCHOTHÉRAPIE

- Les familles peuvent être référées par la Cour, un avocat, un autre thérapeute, par les écoles, mais elles peuvent consulter aussi de leur plein gré.
- Durée de 6 mois à 2 ans, sessions 1x/semaine (souvent 2x/sem au début de la thérapie).
- Les parents peuvent être vus séparément au début et ensemble par la suite.

– **Cibles de traitement** : La priorité est le bien-être et l'adaptation de l'enfant

- Réunification progressive de l'enfant avec le parent rejeté.
- Amélioration de la coparentalité / protéger l'enfant des conflits.
- Travailler les pensées dysfonctionnelles, les distorsions cognitives, le clivage.
- Améliorer l'expression des émotions et des affects de l'enfant, l'outiller de nouvelles stratégies d'adaptation.

Un principe général et essentiel à la psychothérapie avec les familles en conflit sévère est la nécessité d'établir un contrat thérapeutique clair et balisé, précisant les objectifs de la thérapie, le rôle et les limites de la confidentialité du thérapeute (le thérapeute peut être appelé à rapporter des informations au tribunal), les responsabilités des parents, la durée des services prodigués, etc.

Approches théoriques

- Généralement, ce genre de thérapie est d'**approche éclectique**, c.-à-d. que selon les besoins spécifiques de la famille, le thérapeute peut avoir recours à des techniques provenant de différentes approches. Les deux approches suivantes seraient les plus couramment utilisées :

- **Approche cognitive comportementale (TCC)**

Peut être utilisée autant avec les enfants, les adolescents que les adultes ; l'objectif est de modifier les pensées dysfonctionnelles, par un examen précis des pensées et de leurs impacts sur les émotions et les comportements. Différentes techniques ayant démontré de l'efficacité pour le traitement de l'anxiété peuvent être utiles pour les difficultés reliées aux contacts parent-enfant, p. ex., l'exposition *in vivo* ou par imagerie mentale, la désensibilisation systématique. Par exemple, pour un enfant qui craint un parent pour des raisons injustifiées, une stratégie propre à l'approche TCC est de faire un plan d'exposition où l'enfant sera graduellement exposé au parent rejeté. Par exemple, commencer par des sessions préparatoires avec l'enfant, contacts parent-enfant indirects par lettres ou photos, contacts directs en thérapie, visite parent enfant sans le thérapeute, mais séance de thérapie très rapprochée dans le temps, etc. L'objectif est que l'ordonnance de cour puisse être respectée et que l'enfant voit ses parents sans l'encadrement du thérapeute.

- **Approche systémique familiale**

Implique généralement la participation de l'ensemble des acteurs du système qui pourraient jouer un rôle dans la dynamique familiale dysfonctionnelle. Le thérapeute travaille avec les membres de la famille selon différentes combinaisons ; ils peuvent être vus individuellement, en dyades ou tous ensembles.

COGNITIVE-BEHAVIOR DESENSITIZATION USING THE ONE-WAY MIRROR (Weitzman, 2004)

But / Objectifs

Réduire l'anxiété de l'enfant envers le parent aliéné.

Postulat / Théorie

TCC, désensibilisation. L'observation à travers un miroir sans tain permet de réintroduire l'enfant au parent aliéné, lui permettant de voir le parent sans le rencontrer directement.

Déroulement/ Stratégies d'intervention

1. Rencontre initiale avec les parents.
2. Rencontre avec l'enfant.
3. Amener l'enfant à la salle de visionnement.
4. Permettre à l'enfant de regarder le parent aliéné dans le miroir.
5. Entrevue avec le parent aliéné en présence de l'enfant.
6. Répéter d'autres entrevues avec les membres de la famille qui sont éloignés, derrière le miroir si requis.

Une fois le contact repris et la relation rétablis, la famille peut reprendre contact dans des endroits publics ou dans une thérapie familiale

➤ **Pas spécifié si le programme a été évalué**

MODEL FOR RECONNECTION (Families in transition, Toronto)

But / Objectifs

Rétablir la relation parent-enfant lorsqu'un parent a été absent de la vie de l'enfant.

Postulat / Théorie

Non spécifié

Déroulement/ Stratégies d'intervention

- Trois contextes de « reconnexion »
 - L'enfant n'avait jamais eu de relation avec le parent.
 - Interruption de contact de 3 mois à plusieurs années.
 - L'enfant ne se souvient plus du parent absent.
- Étapes (tout est en fonction de ce que l'enfant est prêt à faire)
 1. Évaluation du risque et de la sécurité.
 2. Travail préparatoire avec l'enfant et les deux parents.
 3. Planification de la première rencontre face à face.
 4. Faciliter les rencontres parent-enfant.

5. Réviser le plan de parentalité.
6. Supporter la relation parent-enfant.

➤ **Le modèle est en construction et n'a pas été évalué.**

FAMILY RESTRUCTURING THERAPY (Carter, 2011)

But / Objectifs

Assister les familles en conflit afin qu'elles modifient leurs interactions non adaptatives par un processus actif et directif.

Postulat / Théorie

- Approche systémique : la famille est le client ; les membres de la famille possèdent tous une partie des symptômes et doivent tous faire partie du traitement ; cible la dynamique familiale dans son ensemble et les processus inefficaces de communication et de résolution de problèmes plutôt que de pointer un individu).
- Thérapie directive, centrée sur le futur : le passé familial est abordé seulement à la 1^{re} rencontre et par la suite, les parents ne doivent plus y faire référence afin de diminuer la tendance à blâmer et pour éviter les biais de mémoire ; centrée sur les comportements des parents, plutôt que sur les affects.

Déroulement/ Stratégies d'intervention

- La thérapie n'est pas confidentielle et l'équipe peut communiquer avec la Cour. Un professionnel pour chaque parent, un professionnel pour les enfants + un coordonnateur parental. Les professionnels travaillent ensemble dans le même sens pour partager l'information.
- Rencontre initiale avec chacun des parents, individuellement.
- Développement d'un plan de traitement.
- Rencontres entre les membres de la famille en différentes combinaisons, selon les enjeux qui se présentent.
- **Programme non évalué.** Seulement des observations cliniques des auteurs. Résultats auraient été positifs avec 1/3 des familles. L'intervention fonctionne bien pour apprendre la coparentalité, rétablir la relation entre le parent aliéné et l'enfant. Les juges seraient satisfaits des résultats jusqu'à présent.

MULTI-MODAL FAMILY INTERVENTION (JOHNSTON ET AL, FRIEDLANDER & WALTERS)

But / Objectifs

- Modifier les sentiments, les croyances et les comportements.
- Comprendre et travailler les impacts de la séparation ou du divorce sur l'enfant.
- Restaurer une relation de coparentalité et les rôles parents-enfant(s) afin qu'ils soient appropriés.

Postulat / Théorie

Non spécifié

Déroulement/ Stratégies d'intervention

- Pour participer au programme : soit que les parents sont tous les deux consentants à participer ou c'est ordonné par la Cour. Le programme requiert la participation des deux parents et de l'enfant.
- Évaluation complète pour bien comprendre les facteurs ayant contribué à la résistance de l'enfant à visiter un parent.
- Psychothérapie individuelle, thérapie familiale, gestion de cas par le juge ou coordonnateur parental ou avocat, éducation et coaching sont des techniques utilisées selon les besoins (cas par cas).
- Enseigner à l'enfant des stratégies d'adaptation face à la séparation / divorce ; modifier ses croyances dysfonctionnelles (clivage) afin qu'elles deviennent plus réalistes.
- Le programme est contre-indiqué pour les cas sévères d'éloignement réaliste ou d'AP sévère, car ils nécessitent des mesures extrêmes (p. ex. changement de garde, placement de l'enfant).

Programme évalué

- Friedlander et Walters (2010) : Sur un échantillon de 55 familles, 85 % étaient des cas hybrides (AP, incluant des composantes d'éloignement réaliste, ou de détachement) ; 15 % étaient des cas « purs » d'AP.
- Johnston & Goldman (2010) : *follow-up* 15-20 ans plus tard après avoir reçu 20-30 heures du MMFI. Les jeunes adultes avaient une vision négative et des sentiments négatifs lorsqu'ils avaient été forcés par la Cour à participer à une thérapie pour rétablir la relation parent-enfant. Ceux qui ont reçu une thérapie individuelle à long terme ont perçu l'expérience comme étant plus bénéfique. Les résultats de l'intervention sont plus positifs avec les ados (résistance comme mécanisme de défense) qu'avec les enfants très jeunes chez qui les difficultés sont apparues plus tôt dans leur vie. Les résultats les moins bons sont lorsque le parent rejeté a de réelles déficiences dans l'exercice de son rôle parental (santé mentale, trouble de la personnalité sévère, qui rejette l'enfant ou qui sabote la thérapie).

NEW WAYS FOR FAMILIES (Eddy, 2009, 2010)

But / Objectifs

Encadrer les parents le plus rapidement possible pour améliorer leur communication et leur enseigner des habiletés de résolution de problèmes pour qu'ils puissent mieux développer leurs habiletés de coparentalité et leurs arrangements avec la Cour.

Objectifs spécifiques

- Réduire la probabilité que la famille soit considérée à haut niveau de conflit.
- Aider les parents à enseigner à leur enfant à s'adapter à la séparation.
- Renforcer les habiletés des parents à prendre des décisions ensemble pour leur enfant.
- Assister les professionnels et la cour dans l'évaluation du potentiel de chaque parent.
- Donner la chance au parent de changer dans les cas d'abus ou d'AP.

Postulat / Théorie

- Approche cognitive comportementale (Parent-child interaction therapy (PCIT) ; Child-inclusive mediation ; Dialectical behavior therapy (DBT)).
- Postule que la plupart des parents qui débutent un processus en Cour ne sont pas prêts à résoudre leurs disputes en pensant au meilleur intérêt de l'enfant.
- Postule que les familles à haut niveau de conflit ont 3 problèmes : Clivage ; Émotions non gérées ; Comportements extrêmes.

Déroulement/ Stratégies d'intervention

- Court terme et très structuré.
- Le programme est implanté avant que la Cour ait statué sur la garde.
- Les parents participent soit de façon volontaire ou peut-être ordonné.

Étapes

1. Getting started : référence et intake.
 2. Six semaines de consultation individuelle confidentielle.
 3. Six semaines de consultation non confidentielle (chaque parent à un thérapeute différent, qu'il a choisi parmi une liste) ; les objectifs sont de développer une pensée plus flexible, gérer les émotions, adopter des comportements plus modérés. Chaque parent rencontre l'enfant trois fois afin de lui enseigner ce qu'il a appris durant les sessions individuelles. Le thérapeute peut rapporter la progression de chacun des parents à la Cour.
 4. Décision sur la résolution du problème avec ou sans la Cour.
- **Programme évalué** mais les résultats ne sont pas encore disponibles. Le programme est utilisé à Calgary, San Diego, Salt Lake City. Des conférences ont été données par l'auteur du programme dans trois provinces canadiennes : BC, Alberta, Ontario.

OVERCOMING BARRIERS FAMILY CAMP (Sullivan, Ward & Deutch, 2010)

But / Objectifs

Traitement pour les familles divorcées ou séparées où un enfant résiste aux contacts avec un parent ou rejette un parent.

Postulat / Théorie

NS.

Déroulement/ Stratégies d'intervention

- Camp familial intensif de 5 jours. Combine la psychoéducation et les interventions thérapeutiques, dans un environnement amusant et sécuritaire. Les deux parents doivent participer avec l'enfant ; souvent les beaux-parents participent aussi. La participation est toujours sur ordonnance du tribunal. Contre-indiqué pour l'AP sévère.
- Durant la journée, de la psychoéducation pendant 3 heures, de la thérapie intensive (coparenting therapy, interventions visant à réunir le parent aliéné et enfant) et des activités plus récréatives sont offertes. Les familles sont encouragées à interagir ensemble pour qu'elles soient en contact avec des personnes dans la même situation.
- Une composante « aftercare » a été introduite afin d'assurer le suivi des familles après le traitement. Les parents repartent avec un plan personnalisé pour assurer le maintien des interventions. Les parents sont aussi référés vers des professionnels spécialisés près de leur communauté.
- **Programme évalué.** De 2008 à 2010, 16 familles ont complété l'intervention. Des entrevues ont été effectuées avec les 5 premières familles qui ont participé au programme (Sullivan *et al.*, 2010). Ils ont apprécié leur expérience, mais auraient voulu que le camp dure plus longtemps. Un enfant a proposé que les parents viennent sans l'enfant pour commencer et qu'après que les parents aient appris des choses, l'enfant puisse venir. Le *follow-up* après 6 mois donne des résultats mitigés : certains enfants continuent de rejeter leur parent et le litige se poursuit (il faut mieux soutenir les familles après la fin du camp).

THÉRAPIE DE GROUPE FAMILIALE PARALLÈLE (Toren *et al.*, 2013)

But / Objectifs

- Alléger les émotions intenses que vivent les parents et les enfants.
- Amélioration de la mentalisation.
- Modifier les attitudes des parents et des enfants.
- Normaliser de nouveaux patrons de visites.

Postulat / Théorie

Approche cognitive comportementale ; habiletés interpersonnelles et techniques de coping.

Déroulement/ Stratégies d'intervention

16 rencontres hebdomadaires de 90 minutes ; trois groupes ont lieu en parallèle (la famille suit le traitement en même temps) : les enfants sont ensemble (groupe de 6-8 enfants), les groupes de parents sont composés de 12 à 14 parents, mais les parents d'une même famille ne sont pas ensemble et chaque groupe contient un nombre équivalent de parents aliénés et aliénants. Chaque groupe est mené par 2 thérapeutes.

Dans les groupes de parents, les thérapeutes identifient des thèmes qui ressortent pendant les rencontres et stimulent la discussion autour des sujets suivants :

- Comprendre de la crise entourant la séparation / divorce comme étant un processus avec les étapes suivantes : séparation, douleur, sentiment de perte, colère, vengeance, acceptation et possibilités de grandir
- Prendre conscience des pertes entourant la séparation : la fantaisie de vivre une relation qui dure toute la vie, idéalisation du rôle parental.
- Reconnaître les changements dans l'exercice du rôle parental après le divorce.
- Comprendre la crise vécue par l'enfant.
- Différencier les besoins des parents de ceux de l'enfant.
- Se responsabiliser et changer d'attitude et de comportement avec l'autre parent et l'enfant.
- Prévenir les pensées ou croyances dysfonctionnelles (pensée irréaliste, clivage, raisonnements émotifs).
- Restructurer les expériences et les patrons de comportements.
- Prendre conscience que certaines attitudes sont la répétition d'un modèle d'attachement.
- Partager les problèmes vécus au sein du groupe.

Pour les enfants :

- Comprendre la séparation ou le divorce.
- Discuter de la vision de chaque enfant et du vécu (crise du divorce).
- Discuter des droits de l'enfant.
- Encourager l'expression des sentiments liés à la séparation et aux changements engendrés, incluant la colère et l'impuissance.

- **Programme évalué.** 22 enfants de 6 à 16 ans ont participé avec leurs parents (n = 38). Comparé avec groupe contrôle de même statut socio-économique ayant reçu traitement standard.

Mesures pré, post et 12 mois plus tard. Au T1 et T2, questionnaires évaluant anxiété, dépression de l'enfant et relations d'objet parentales. T3 : nombre de visites de l'enfant chez le parent aliéné dans la dernière année et niveau de coopération entre les parents concernant l'enfant. Les niveaux d'anxiété et de dépression ont diminué de façon significative, pas d'interaction avec le genre de l'enfant. Au follow-up, meilleure coopération entre les parents.

C. Supervision des droits d'accès (SDA) ou de l'échange de garde (Saint-Jacques, Fortin, St-Amand, Drapeau, & Gagné, 2016)

But / Objectifs

- Les visites supervisées permettent à l'enfant de maintenir un contact avec son parent non gardien lorsque l'exercice d'un droit d'accès parent-enfant est interrompu, difficile ou qu'il entraîne des conflits ou un risque pour l'enfant. La supervision est exercée par une tierce personne.
- Les échanges de garde supervisés s'effectuent dans les mêmes ressources qui dispensent les visites supervisées. Ce sont des services qui permettent aux parents d'échanger la garde de l'enfant, en présence d'une tierce personne, et ce, sans avoir à se côtoyer l'un et l'autre.
- « Les notions de meilleur intérêt de l'enfant et de respect de ses droits sont au coeur des priorités des services de SDA, tout comme la responsabilité parentale et le développement de relations familiales positives. Les services s'appuient également sur des principes axés sur la sécurité de l'enfant, la neutralité et le caractère exceptionnel et transitoire de la supervision. » (Saint-Jacques *et al.*, 2016, p. 1).

Déroulement/ Stratégies d'intervention

- Les données de Saint-Jacques *et al.* (2016) montrent que les visites supervisées sont généralement ordonnées par un juge et plus rarement mises en place à la suite d'une entente conclue entre les parents. La fréquence des contacts en visites supervisées se situe à une fois aux deux semaines pour plus de la moitié des familles et à une fois par semaine pour le quart d'entre elles. Ces visites sont d'une durée de deux heures en moyenne.
- Les échanges de garde supervisés permettent à l'enfant de passer d'un lieu parental à un autre sans être exposé au conflit entre ses parents : le premier parent se présente avec l'enfant et quitte la ressource après avoir échangé des informations avec l'intervenante. Le deuxième parent vient chercher l'enfant après le départ du premier parent.
- L'analyse de 197 situations familiales dans huit ressources montre que les familles sont restées actives dans les services un peu plus de 18 mois en moyenne, la médiane se situe à 8 mois. L'intensité du conflit parental est la principale raison expliquant que les services se poursuivent au-delà de 12 mois (Saint-Jacques *et al.*, 2016).
- **Programme évalué.** Le rapport de Saint-Jacques *et al.* (2016) brosse un portrait complet de l'utilisation de ces services au Québec. Le regard des parents et des enfants sur les services est

globalement positif. Les parents sont généralement d'avis que les SDA permettent à l'enfant d'être en contact avec ses deux parents et les protègent des conflits parentaux. Le portrait est plus mitigé concernant le regard posé sur l'autre parent (qui demeure négatif) et sur les tentatives de limiter les contacts avec l'autre parent en raison des inquiétudes ressenties par les parents qui persistent dans le temps et malgré les services.

Services gratuits et à faibles coûts au Québec

37 ressources communautaires offraient de la supervision des droits d'accès et d'échange de garde au Québec en 2014 (Godbout & Saint-Jacques, 2014).

Références bibliographiques

- Amato, P. R., & Afifi, T. D. (2006)*. Feeling Caught between Parents: Adult Children's Relations with Parents and Subjective Well-Being. *Journal of Marriage and Family* 68(1), 222-235.
- Anderson, S. R., Anderson, S. A., Palmer, K. L., Mutchler, M. S., & Baker, L. K. (2010). Defining High Conflict. *American Journal of Family Therapy*, 39(1), 11-27.
- Armbruster, K. M. (2011). *An Exploration of Parenting Coordination as a Form of Alternative Dispute Resolution with High Conflict Parents: A Qualitative Study* (Thèse de doctorat). Capella University, Minneapolis, MN. Consulté à l'adresse <http://gradworks.umi.com/34/91/3491160.html>
- Ayoub, C. C., Deutsch, R. M., & Maraganore, A. (1999)*. Emotional Distress in Children of High-Conflict Divorce: The Impact of Marital Conflict and Violence. *Family and Conciliation Courts Review*, 37(3), 297-314.
- Bacon, B. L., & McKenzie, B. (2004)*. Parent Education after Separation/Divorce: Impact of the Level of Parental Conflict on Outcomes. *Family Court Review*, 42(1), 85-98.
- Baker, A. J. L. (2007)*. *Adult Children of Parental Alienation Syndrome: Breaking the Ties that Bind*. New York, NY: W. W. Norton & Company.
- Baker, A. J. L., & Ben-Ami, N. (2011)*. To Turn a Child Against a Parent is to Turn a Child Against Himself: the Direct and Indirect Effects of Exposure to Parental Alienation Strategies on Self-Esteem and Well-Being. *Journal of Divorce & Remarriage*, 52(7), 472-489.
- Bala, N. (2005). Tippins and Wittmann Asked the Wrong Question: Evaluators may not be "Experts", but they can Express Best Interests Opinion. *Family Court Review*, 43(4), 554-562.
- Bala, N., & Schuman, J. (1999). Allegations of Sexual Abuse when Parents have Separated. *Canadian Family Law Quarterly*, 17, 191-241.
- Barreau du Québec (2016). *Qu'est-ce que la justice participative?* Consulté à l'adresse : <http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/justice-participative/index-test.html>
- Barsky, A. (2001). Understanding Family Mediation from a Social Work Perspective. *Canadian Social Work Review*, 18(1), 25-46.
- Baumrind, D. (1991). Effective Parenting during the Early Adolescent Transition. In: P. A. Cowan & E. M. Hetherington (Eds.). *Family transitions* (pp. 111-163). Hillsdale, NJ: Erlbaum.
- Bickerdike, A. J., & Littlefield, L. (2000)*. Divorce Adjustment and Mediation: Theoretically Grounded Process Research. *Mediation Quarterly*, 18(2), 181-201.
- Biland, É., & Schütz, G. (2013)*. La garde des enfants de parents séparés au Québec : une analyse quantitative de dossiers judiciaires. Que savons-nous ? ARUC-séparation parentale, recomposition familiale.
- Birnbaum, R., & Bala, N. (2010)*. Toward the Differentiation of High-Conflict Families: An Analysis of Social Science Research and Canadian Case Law. *Family Court Review*, 48(3), 403-416.
- Bonach, K. (2005)*. Factors Contributing to Quality Coparenting: Implications for Family Policy. *Journal of Divorce & Remarriage*, 43(3-4), 79-104.
- Braver, S. L., Griffin, W. A., & Cookston, J. T. (2005). Prevention Programs for Divorced Nonresident Fathers. *Family Court Review*, 43(1), 81-96.
- Braver, S. L., Griffin, W. A., Cookston, J. T., Sandler, I. N., & Williams, J. (2005). Promoting Better Fathering among Divorced Nonresident Fathers. *Family psychology: The art of the science*, 295-325.

- Braver, S. L., Sandler, I. N., Cohen Hita, L., & Wheeler, L. A. (2016). A Randomized Comparative Effectiveness Trial of Two Court-Connected Programs for High-Conflict Families. *Family Court Review, 54*(3), 349-363.
- Brewster, K. O., Beck, C. J. A., Anderson, E. R., & Benjamin, G. A. H. (2011). Evaluating Parenting Coordination Programs: Encouraging results from Pilot Testing a Research Methodology. *Journal of Child Custody, 8*(4), 247-267.
- Buchanan, C. M., & Waizenhofer, R. (2001)*. The Impact of Interparental Conflict on Adolescent Children: Considerations of Family Systems and Family Structure. In: A. Booth, A. Crouter, & M. Clements (Eds.), *Couples in conflict* (pp. 149-160). Mahwah, NJ: Erlbaum.
- Buchanan, C. M., Maccoby, E. E., & Dornbusch, S. M. (1996)*. *Adolescents after Divorce*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Buehler, C., Anthony, C., Krishnakumar, A., Stone, G., Gerard, J., & Pemberton, S. (1997)*. Interparental Conflict and Youth Problem Behavior: A Meta-Analysis. *Journal of Child and Family Studies, 6*, 233-247.
- Buehler, C., Krishnakumar, A., Stone, G., Anthony, C., Pemberton, S., Gerard, J., & Barber, B. K. (1998)*. Interparental Conflict Styles and Youth Problem Behaviors: A Two-Sample Replication Study. *Journal of Marriage and the Family, 60*(1), 119-132.
- Carobene, G., Cyr, F., Cyr-Villeneuve, C., & Bergeron, É. (2009)*. Influence du processus de coping de l'enfant d'âge scolaire sur son adaptation à la séparation parentale et aux conflits entre ses parents. *Canadian Journal of Behavioural Science, 41*(2), 67-83.
- Carter, S. (2011). *Family Restructuring Therapy: Interventions with High Conflict Separations and Divorces*. High Conflict Institute Press: Scottsdale, Arizona.
- Cashmore, J. A., & Parkinson, P. N. (2011)*. Reasons for Disputes in High Conflict Families. *Journal of Family Studies, 17*(3), 186-203.
- Caya, M., & Liem, J. (1998)*. The Role of Sibling Support in High-Conflict Families. *American Journal of Orthopsychiatry, 68*(2), 327-333.
- Child Trends. (2010). *The Parenting Coordination (PC) Project Implementation and Outcomes Study Report*. Consulté à l'adresse <http://www.apapracticecentral.org/update/2010/04-29/pc-report.pdf>
- Cyr, F., & Carobene, G. (2004). Le devenir des enfants de parents séparés : bilan d'une réalité complexe. In: M.-C. Saint-Jacques, D. Turcotte, S. Drapeau, & R. Cloutier (Éds.), *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale : bilan d'une réalité complexe et pistes d'action* (pp. 3-31). Québec : P.U.L.
- Cyr, F., Macé, C., & Quigley, C. (2016)*. Étude évaluative de l'implantation d'un projet pilote de coordination parentale à la Cour supérieure du Québec (division Montréal). Ministère de la Justice du Québec. Consulté à l'adresse :
http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/rapports/pdf/Rapport_CP.pdf
- Desrosiers, H., & Simard, M. (2010)*. *Diversité et mouvance familiale durant la petite enfance dans : Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ 1998-2010) de la naissance à 6 ans*. Québec : Institut de la statistique du Québec.
- Donner, M. B. (2006). Tearing the Child Apart: The Contribution of Narcissism, Envy, and Perverse Modes of Thought to Child Custody Wars. *Psychoanalytic Psychology, 23*(3), 542-553.
- Drapeau, S., Bellavance, A., Robitaille, C., Baude, A. (2014). *La persistance des conflits postrupture entre les parents*. Collection Que savons-nous ? (6), Québec, ARUC – Séparation parentale, recomposition familiale.

- Drapeau, S., Gagné, M.-H., & Hénault, R. (2004). Conflits conjugaux et séparation des parents. Dans : M.-C. Saint-Jacques, D. Turcotte, S. Drapeau, R. Cloutier et C. Doré (Éds.). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale. Bilan d'une réalité complexe et pistes d'action* (pp. 175-194). Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Drapeau, S., Godbout, E., Vézina, M., Saint-Jacques, M.-C., Gagné, M.-H., et Lemieux, R. (2014). Le partage du temps parental lorsque les parents sont en conflit : que nous apprend la recherche sur l'adaptation de l'enfant ? Dans : K. Poitras, L. Mignault, & D. Goubau (Éds.) *L'enfant et le litige en matière de garde-Regards psychologiques et juridiques*, sous la dir. de, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Drapeau, S., Samson, C., & Saint-Jacques, M.-C. (1999)*. The Coping Process among Children of Separated Parents. *Journal of Divorce and Remarriage*, 31(1/2), 15-37.
- Drapeau, S., Tremblay, J., Cyr, F., Godbout, E., & Gagné, M.-H. (2008). La coparentalité chez les parents séparés : un idéal à soutenir pour l'enfant. Dans : C. Parent, S. Drapeau, M. Brousseau, & E. Pouliot (Éds.), *Visages multiples de la parentalité* (pp. 255-281). Québec : P.U.Q.
- Eddy, B. (2009). *New Ways for Families in Separation and Divorce: Professional Guidebook for Judicial Officers, Lawyers and Therapist*. Scottsdale, AZ: High Conflict Institute, LLC.
- Eddy, B. (2010). *Don't Alienate the Kids! Raising Resilient Children while Avoiding High Conflict Divorce*. Scottsdale, AZ: High Conflict Institute, LLC.
- Emery, R. E. (1994). *Renegotiating Family Relationships: Divorce, Child Custody, and Mediation*. New York: Guilford Press.
- Emery, R. E. (1999). *Marriage, Divorce, and Children's Adjustment* (2nd ed.). Thousand Oaks, CA, US: Sage Publications, Inc.
- Emery, R. E. (2012). *Renegotiating Family Relationships: Divorce, Child Custody, and Mediation*. New York: The Guilford Press.
- Emery, R. E., Sbarra, D., & Grover, T. (2005). Divorce Mediation: Research and Reflections. *Family Court Review*, 43(1), 22-37.
- Fabricius, W. V., & Luecken, L. J. (2007)*. Postdivorce Living Arrangements, Parent Conflict, and Long-Term Physical Health Correlates for Children of Divorce. *Journal of Family Psychology*, 21(2), 195-205.
- Fackrell, T. A., Hawkins, A. J., & Kay, N. M. (2011). How Effective are Court-Affiliated Divorcing Parents Education Programs? A Meta-Analytic Study. *Family Court Review*, 49(1), 107-119.
- Fauteux, M.-H. (2013)*. Les mauvais traitements psychologiques caractérisés par des conflits entre les parents en contexte de Centre Jeunesse. Mémoire doctoral, Université Laval.
- Fidler, B. J., Bala, N., & Saini, M. A. (2012). *Children who Resist Post-Separation Parental Contact: A Differential Approach for Legal and Mental Health Professionals*. Oxford University Press.
- Fieldstone, L. B. & Coates, C. A. (2008). *Innovations in Intervention with Highconflict Families*, Madison, Wisconsin: Association of Family and Conciliation Courts.
- Fieldstone, L., Lee, M. C., Baker, J. K., & McHale, J. P. (2012). Perspectives on Parenting Coordination: Views of Parenting Coordinators, Attorneys, and Judiciary Members. *Family Court Review*, 50(3), 441-454.
- Fosco, G. J., & Grych, J. H. (2010)*. Adolescent Triangulation into Parental Conflicts: Longitudinal Implications for Appraisals and Adolescent-Parent Relations. *Journal of Marriage and Family*, 72, 254-267.
- Friedlander, S., & Walters, M. G. (2010). When a Child Rejects a Parent: Tailoring the Intervention to Fit the Problem. *Family Court Review*, 48, 97-110.

- Friedman, M. (2004). The So-Called High-Conflict Couple: A Closer Look. *American Journal of Family Therapy*, 32(2), 107-117.
- Gagné, M.-H., Drapeau, S., & Saint-Jacques, M.-C. (2012). Qu'est-ce qui fonctionne pour prévenir la maltraitance envers les enfants ? Dans : M.-H. Gagné, S. Drapeau et M.-C. Saint-Jacques (dir.), *Les enfants maltraités : de l'affliction à l'espoir*. Pistes de compréhension et d'action (pp. 9-40). Québec : PUQ.
- Godbout, É. (2014)*. La représentation sociale des juges et des experts concernant le meilleur intérêt de l'enfant dont la garde est contestée. Thèse de doctorat en service social, Université Laval.
- Godbout, É., Parent, C., & Saint-Jacques, M. C. (2014). Le meilleur intérêt de l'enfant dont la garde est contestée : enjeux, contexte et pratiques. *Enfances, Familles, Générations* (20), 168-188.
- Godbout, E. & Saint-Jacques, M.-C. (2014). *Les interventions spécifiquement dédiées aux familles séparées et recomposées : analyse de l'offre de services au Québec*. Collection Comment intervenir ? (3), Québec, ARUC – Séparation parentale, recomposition familiale.
- Grych, J. H. (2005). Interparental Conflict as a Risk Factor for Child Maladjustment: Implications for the Development of Prevention Programs. *Family Court Review*, 43(1), 97-108.
- Grych, J. H., Fincham, F. D., Jouriles, E. N., & McDonald, R. (2000)*. Interparental Conflict and Child Adjustment: Testing the Medial Role of Appraisals in the Cognitive-Contextual Framework. *Child Development*, 71(6): 1648-1661.
- Grych, J. H., Harold, G. T., & Miles, C. J. (2003)*. A Prospective Investigation of Appraisals as Mediators of the Link between Interparental conflict and Child Adjustment. *Child Development*, 74(4), 1176-1193.
- Harrison, M. (2007). Finding a Better Way. Family Court of Australia Publication Accessed on 10/07/07 at http://www.familycourt.gov.au/wps/wcm/connect/fcoaweb/reports-and-publications/reports/2007/FCOA_pr_Finding_Better_Way
- Henry, W. J., Fieldstone, L., & Bohac, K. (2009). Parenting Coordination and Court Relitigation: A Case Study. *Family Court Review*, 47(4), 682-697.
- Hetherington, E. M., & Kelly, J. (2002)*. *For Better or for Worse: Divorce Reconsidered*. New York: Norton.
- Hopper, J. (2001)*. The Symbolic Origins of Conflict in Divorce. *Journal of Marriage and Family*, 63(2), 430-445.
- Jaffe, P. G., Crooks, C. V., & Poisson, S. E. (2003). Common Misconceptions in Addressing Domestic Violence in Child Custody Dispute. *Juvenile and Family Court Journal*, 54, 57-67.
- Jaffe, P. G., Johnston, J. R., Crooks, C. V., & Bala, N. (2008). Custody Dispute Involving Allegation of Domestic Violence: Toward a Differentiated Approach to Parenting Plans. *Family Court Review*, 46(3), 500-522.
- Johnson, S. M. (2002). *Emotionally Focused Couple Therapy with Trauma Survivors*. New York: Guilford Press.
- Johnston, J. R. (1994). High-Conflict Divorce, *The Future of Children*, 4(1), 165-182.
- Johnston, J. R. (2006). A Child-Centered Approach to High-Conflict and Domestic-Violence Families: Differential Assessment and Interventions. *Journal of Family Studies*, 12(1), 15-35.
- Johnston, J. R., & Campbell, L. (1988). *Impasses of Divorce: The Dynamics and Resolution of Family Conflict*. New York: Free Press.
- Johnston, J. R., & Campbell, L. E. G. (1993a)*. A Clinical Typology of Interparental Violence in Disputed-Custody Divorce. *American Journal of Orthopsychiatry*, 63(2), 190-199.
- Johnston, J. R., & Campbell, L. E. G. (1993b)*. Parent-Child Relationships in Domestic Violence Families Disputing Custody. *Family and Conciliation Courts Review*, 31(3), 282-298.

- Johnston, J. R., & Goldman, J. R. (2010). Outcomes of Family Counseling Interventions with Children who Resist visitation: An Addendum to Friedlander and Walters. *Family Court Review*, 48, 112-115.
- Johnston, J. R., & Roseby, V. (1997). *In the Name of the Child. A Developmental Approach to Understanding and Helping Children of Conflict and Violent Divorce* (1st edition). New York: Free Press.
- Johnston, J., Roseby, V., & Kuehnle, K. (2009). *In the Name of the Child: A Developmental Approach to Understanding and Helping Children of Conflicted and Violent Divorce*, Second Edition (2^e éd.). New York: Springer.
- Joyal, R., Lapierre-Adamcyk, É., Le Bourdais, C., & Marcil-Gratton, N. (2002)*. Le rôle des tribunaux dans la prise en charge des enfants après le divorce ou la séparation des parents. Québec : Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille du Québec.
- Kelly, J. B. (2003). Parents with Enduring Child Disputes: Multiple Pathways to Enduring Disputes. *Journal of Family Studies*, 9(1), 37-50.
- Kelly, J. B. (2012). Risk and Protective Factors Associated with Child and Adolescent Adjustment Following Separation and Divorce. (2012) Dans : K. Kuehnle & L. Drozd. (Éds.). *Parenting Plan Evaluations: Applied research for the family court* (49-84). New York: Oxford University Press.
- Kelly, J. B., & Emery, R. E. (2003). Children's Adjustment Following Divorce: Risk and Resilience Perspectives. *Family Relations*, 52(4), 352-362.
- Kelly, J. B., & Gigy, L. (1989). Divorce mediation: Characteristics of Clients and Outcomes. Dans : I. K. Kressel & D. Pruitt (Eds.), *Mediation research: The Process and effectiveness of Third-Party Intervention* (pp. 263-283). San Francisco, CA: Jossey-Bass.
- Kelly, J. B., & Johnston, J. R. (2001). The Alienated Child: A Reformulation of Parental Alienation Syndrome. *Family Court Review*, 39(3), 249-266.
- Koss, K. J., George, M. R. W., Bergman, K. N., Cummings, E. M., Davies, P. T., & Cicchetti, D. (2011)*. Understanding Children's Emotional Processes and Behavioral Strategies in the Context of Marital Conflict. *Journal of Experimental Child Psychology*, 109, 336-352.
- Lachance, V., & Gagné, M.-H. (2014). Manuel de référence de la trousse de soutien à l'aliénation parentale. ARUC – Séparation parentale, recomposition familiale et Chaire de partenariat en prévention de la maltraitance.
- Lalonde, C. (2013). *Personnes, famille et successions* (vol. 3). Cowansville : Éditions Yvon Blais.
- Laumann-Billings, L., & Emery, R. E. (2000)*. Distress among Young Adults from Divorced Families. *Journal of Family Psychology*, 14(4), 671-687.
- Lebow, J., & Newcomb Rekart, K. (2007). Integrative Family Therapy for High-Conflict Divorce with Disputes Over Child Custody and Visitation. *Family Process*, 46(1), 79-91.
- Lebow, J., & Slesinger, N. (2016). *Family Therapy with Families in Intractable Conflicts About Child Custody and Visitation*. In: Handbook of Child Custody (pp. 291-301). Springer International Publishing.
- Lee, M.-Y. (2001)*. Marital violence: Impact on Children's Emotional Experiences, Emotional Regulation and Behaviors in a Post-Divorce/Separation Situation. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 18(2), 137-163.
- Lévesque, J. (1998). *Méthodologie de la médiation familiale*. Boucherville : Edisem Érès.
- Logan, T. K., Walker, R., Horvath, L. S., and Leukefeld, C. (2003)*. Divorce, Custody, and Spousal Violence: a Random Sample of Circuit Court Docket Records, *Journal of Family Violence*, 18(5), 269-79.
- Maccoby, E. E., & Mnookin, R. H. (1992)*. *Dividing the Child: Social and Legal Dimensions of Custody*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

- Maccoby, E. E., Buchanan, C. M., Mnookin, R. H., & Dornbusch, S. M. (1993)*. Postdivorce Roles of Mothers and Fathers in the Lives of their Children. *Journal of Family Psychology*, 7, 24-38.
- Maccoby, E. E., Depner, C. E., & Mnookin, R. H. (1990)*. Coparenting in the Second Year after Divorce. *Journal of Marriage and the Family*, 52(1), 141-155.
- MacFarlane, J. Family, Children and Youth Section. (2005). *The Emerging Phenomenon of Collaborative Family Law (CFL): A Qualitative Study of CFL Cases*. Family, Children and Youth Section, Department of Justice Canada.
- Madden-Derdich, D. A., Leonard, S. A., & Christopher, F. S. (1999)*. Boundary Ambiguity and Coparental Conflict after Divorce: An Empirical Test of a Family Systems Model of the Divorce Process. *Journal of Marriage and the Family*, 61(3), 588-598.
- Malo, C., & Rivard, D. (2013). Aliénation parentale et exposition aux conflits sévères de séparation. Où en sommes-nous ? : Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.
- Malo, C., Moreau, J., Hélie, S., & Lavergne, C. (2015)*. Les mauvais traitements psychologiques envers les enfants Québécois : 2007 à 2010. Rapport déposé aux DSP et aux DPJ des Centres jeunesse québécois.
- Mandarino, K. (2014). *Co-Parenting in a Highly Conflicted Separation/Divorce: Learning about Parents and their Experiences of Parenting Coordination, Legal, and Mental Health Interventions* (Thèse de doctorat). Smith College, School for Social Work, Northampton, MA. Consulté à l'adresse <http://gradworks.umi.com/36/62/3662445.html>
- Mathis, R. D. (1998). Couples from hell: Undifferentiated Spouses in Divorce Mediation. *Mediation Quarterly*, 16(1), 37-49.
- McCloskey, L., & Stuewig, J. (2001)*. The Quality of Peer Relationships among Children Exposed to Family Violence. *Development and Psychopathology*, 13(1), 83-96.
- McIntosh, J. (2003). Enduring Conflict in Parental Separation: Pathways of Impact on Child Development. *Journal of Family Studies*, 9(1), 63-80.
- McIntosh, J. (2006). *The Children's Cases Pilot Project: An Exploratory Study of Impacts on Parenting Capacity and Child Well-being: Final Report to the Family Court of Australia*. Family Court of Australia.
- McIntosh, J. E., & Long, C. M. (2006). *Children beyond dispute: A prospective study of outcomes from child focused and child inclusive post-separation family dispute resolution (Final report)*. Australian Government Attorney-General Department, consulté à l'adresse:
www.ag.gov.au/www/agd/agd.nsf/Page/Publications_ChildrenBeyondDispute-October2006.
- McIntosh, J. E., Bryant, H., & Murray, K. (2008). Evidence of a Different Nature: The Child-Responsive and Less Adversarial Initiatives of the Family Court of Australia. *Family Court Review*, 46(1), 125-136.
- McIntosh, J., & Deacon-Wood, H. B. (2003). Group Interventions for Separated Parents in Entrenched Conflict: An Exploration of Evidence-Based Frameworks. *Journal of Family Studies*, 9(2), 187-199.
- McIntosh, J., & Long, C. (2005)*. Current Findings on Australian Children in Postseparation Disputes: Outer Conflict, Inner Discord. *Journal of Family Studies*, 11(1), 99-109.
- McIntosh, J., Wells, Y., & Long, C. (2007)*. Child-Focused and Child-Inclusive Family Law Dispute Resolution: One Year Findings from a Prospective Study of Outcomes. *Journal of Family Studies*, 13(1), 8-25.
- McIntosh, J., Smyth, B., Wells, Y., & Long, C. (2010)*. A Longitudinal Study of School-Aged Children in High-Conflict Divorce. In: J. McIntosh, B. Smyth, M. Kelaher, Y. Wells, & C. Long (Éds.), *Post-Separation Parenting Arrangements and Developmental Outcomes for Infants and Children*. Report to the Australian Government Attorney-General's Department: Canberra.

<https://www.ag.gov.au/FamiliesAndMarriage/Families/FamilyViolence/Documents/Post%20separation%20parenting%20arrangements%20and%20developmental%20outcomes%20for%20infants%20and%20children.pdf>

McLanahan, S., Tach, L., & Schneider, D. (2013)*. The Causal Effects of Father Absence. *Annual Review of Sociology*, 39, 399-427.

Ministère de la Justice du Québec (2008). Étude sur la qualité de la prestation de services et la satisfaction des personnes ayant obtenu un jugement en matière familiale à l'égard du service de médiation familiale. Consulté à l'adresse :

<http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/rapports/pdf/etude-med-f.pdf>

Ministère de la Justice du Québec (2015). Couple un jour... Parents toujours. La parentalité après la rupture : Séance d'information. Gouvernement du Québec. Consulté à l'adresse :

https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=79946

Modecki, K. L., Hagan, M. J., Sandler, I., & Wolchik, S. A. (2015)*. Latent Profiles of Nonresidential Father Engagement six Years after Divorce Predict Long-Term Offspring Outcomes. *Journal of Clinical Child & Adolescent Psychology*, 44(1), 123-136.

Neff, R., & Cooper, K. (2004)*. Parental Conflict Resolution: Six-, Twelve-, and Fifteen-Month Follow-Ups of a High Conflict Program. *Family Court Review*, 42(1), 99-114.

Noller, P., Feeney, J. A., Sheehan, G., Darlington, Y., & Rogers, C. (2008)*. Conflict in Divorcing and Continuously Married Families: A Study of Marital, Parent-Child and Sibling Relationships, *Journal of Divorce & Remarriage*, 49(1-2), 1-24.

Noreau, P., & Amor, S. (2003). *Le droit en partage : Le monde juridique face à la diversité ethnoculturelle*. Thémis.

Noreau, P., & Amor, S. (2004). Médiation familiale : de l'expérience sociale à la pratique judiciarisée. Dans : M.-C., Saint-Jacques, D. Turcotte, S. Drapeau, & R. Cloutier (dirs.) avec la collaboration de C. Doré, *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale : Bilan d'une réalité complexe* (pp. 269-297). Québec : PUL.

Ordre des psychologues du Québec, & Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec. (2006). *Lignes directrices pour l'expertise en matière de garde d'enfants et des droits d'accès*. Consulté à l'adresse :

<https://www.otstcfq.org/docs/lignes-directrices/16-lignesdirectricesgardeenenfants.pdf?sfvrsn=0>

Owen, J. & Rhoades, G. K. (2010). Reducing Interparental Conflict Among Parents in Contentious Child Custody Disputes: An Initial Investigation of the Working Together Program, *Journal of Marital and Family Therapy*, p.1-14.

Pedro-Carroll, J., & Jones, S. H. (2005). *A preventive Play Intervention to Foster Children's Resilience in the Aftermath of Divorce*. Empirically Based Play Interventions for Children. Washington: APA.

Pélissier-Simard, M. (2014). L'intérêt de l'enfant au cœur du litige. Dans : K. Poitras, L. Mignault & D. Goubau (Eds.), *L'enfant et le litige en matière de garde. Regards psychologiques et juridiques* (pp. 41-62). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Poitras, K., & Drapeau, S. (2014). Difficultés de contacts à la suite de la séparation parentale : comment mieux prévenir et mieux évaluer. Dans : K. Poitras, L. Mignault, & D. Goubau, *L'enfant et le litige en matière de garde. Regards psychologiques et juridiques* (pp. 99-128). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Poitras, K., Mignault, L., Barry, S., & Blanchet, J. (2014). *L'expertise en matière de garde et de droits d'accès : Quelques repères déontologiques et méthodologiques*. Dans : K. Poitras, L. Mignault, & D. Goubau (Éd.),

L'enfant et le litige en matière de garde : Regards psychologiques et juridiques, Collection D'enfance (p. 255-278). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Portail Québec (2017). Séance sur la parentalité après la rupture et programme de médiation familiale. Consulté à l'adresse :

<http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/separation-divorce/Pages/mediation-familiale.aspx>

Pruett, M. K., Insabella, G. M., & Gustafson, L. (2005). The Collaborative Divorce Projet: A Court-Based Intervention for Separating Parents with Young Children, *Family Court Review*, 43(1), 38-51.

Quéniart, A., & Rousseau, N. (2004). L'exercice de la paternité à la suite d'un divorce : un parcours semé d'obstacles. In: M.-C. Saint-Jacques, D. Turcotte, S. Drapeau & R. Cloutier (Éds.), *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale : bilan d'une réalité complexe et pistes d'action* (pp. 101-125). Québec : P.U.L

Quigley, C. (2014). La coordination parentale : Une nouvelle façon d'intervenir auprès des familles séparées à haut niveau de conflit. Collection Comment intervenir ? (1), Québec, ARUC – Séparation parentale, recomposition familiale.

Quigley, C., & Cyr, F. (2014). *Gestion psychojuridique des situations familiales à haut niveau de conflit*. Dans : K. Poitras, L. Mignault, & D. Goubau (Éd.), *L'enfant et le litige en matière de garde : regards psychologiques et juridiques*, Collection D'enfance (p. 255-278). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Radovanovic, H. (1993)*. Parental Conflict and Children's Coping Styles in Litigating and Separating Families: Relationship with Children's Adjustment. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 21(6), 697-713.

Retzinger, S., & Scheff, T. (2000). Emotion, Alienation and Narratives: Resolving Intractable Conflict. *Mediation Quarterly*, 18(1), 71-85.

Ripple, C. (2004). What is... Prevention. *Voice*, 5(1), 27-28.

Roberson, P. N., Sabo, M., et Wickel, K. (2011). Internal Working Models of Attachment and Postdivorce Coparent Relationships. *Journal of Divorce & Remarriage*, 52(3), 187-201.

Saini, M. (2012). Reconceptualizing High-Conflict Divorce as a Maladaptive Adult Attachment Response. *Families in Society*, 93(3), 173-180.

Saini, M., & Birnbaum, R. (2007). Unraveling the Label of "High Conflict": What Factors Really Count in Separated and Divorced Families? Part 1. *Ontario Association of Children's Aid Societies Journal*, 51(1), 14-29.

Saini, M., Black, T., Fallon, B., & Marshall, A. (2013)*. Child Custody Disputes within the Context of Child Protection Investigations: Secondary Analysis of the Canadian Incident Study of Reported Child Abuse and Neglect. *Child Welfare*, 92(1), 115-137.

Saint-Jacques, M.-C., Fortin, M.-C., St-Amand, A., Drapeau, S., & Gagné, M.-H. (2016). Description des services de supervision des droits d'accès au Québec. Ministère de la Justice du Québec. Consulté à l'adresse: http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/rapports/pdf/RAPPORT_SDA_FINAL%20dec_2.pdf

Saint-Jacques, M.-C., Fortin, M.-C., Noël, J., St-Amand, A., Drapeau, S., & Gagné, M.-H. (2016). Supervision des droits d'accès au Québec : la parole aux enfants. Que savons-nous? Collections de l'ARUC- Séparation parentale, recomposition familiale.

- Sandler, I. N., Wheeler, L. A., & Braver, S. L. (2013)*. Relations of Parenting Quality, Interparental Conflict, and Overnights with Mental Health Problems of Children in Divorcing Families with High Legal Conflict. *Journal of Family Psychology*, 27(6), 915-924.
- Sandler, I., Miles, J., Cookston, J., & Braver, S. (2008)*. Effects of Father and Mother Parenting on Children's Mental Health in High- and Low-Conflict divorces. *Family Court Review*, 46(2), 282-296.
- Sandler, I., Wolchik, S., Winslow, E. B., Mahrer, N. E., Moran, J. A., & Weinstock, D. (2012). Quality of Maternal and Paternal Parenting Following Separation and Divorce. In: K. Kuehnle & L. Drozd (Eds.), *Parenting Plan Evaluations: Applied Research for the Family Court* (pp. 85-122). New York: Oxford University Press.
- Sbarra, D. A., & Emery, R. E. (2005)*. Coparenting Conflict, Nonacceptance, and Depression among Divorced Adults: Results From a 12-Year Follow-Up Study of Child Custody Mediation Using Multiple Imputation. *American Journal of Orthopsychiatry*, 75(1), 63-75.
- Schmidtgal, K., King, A., Zarski, J. J., & Cooper, J. E. (2000)*. The Effects of Parent Conflict on Later child Development. *Journal of Divorce and Remarriage*, 33 (1-2), 149-1
- Smart, C, & May, V. (2004)*. 'Why can't They Agree? The Underlying Complexity of Contact and Residence Disputes'. *Journal of Social Welfare and Family Law*, 26(4), 347-360.
- Sullivan, M. J., Ward, P. A., & Deutsch, R. M. (2010). Overcoming Barriers Family Camp: A Program for High-Conflict Divorced Families where a Child is Resisting Contact with a Parent. *Family Court Review*, 48, 115-134.
- Sweeper, S. (2012). Children's Adjustment after Parental Separation. Investigating a Clinical Shift Form reducing Parental Conflict to Improving the Parent-Child Relationship. In: P. Noller & G. C. Karantzar (Eds.), *Handbook of Couple and Family Relationships* (pp. 345-359). Oxford: Wiley-Blackwell.
- Tjersland, O., Gulbrandsen, W., & Haavind, H. (2015). Mandatory Mediation Outside the Court: A Process and Effect Study. *Conflict Resolution Quarterly*, 33(1), 19-34.
- Toren, P., Bregman, B. L., Zohar-Reich, E., Ben-Amitay, G., Wolmer, L., & Laor, N. (2013). Sixteen-Session Group Treatment for Children and Adolescents with Parental Alienation and their Parents. *The American Journal of Family Therapy*, 41(3), 187-197.
- Torkia, M. (2012). Séance sur la parentalité après la rupture. Rapport d'évaluation. Ministère de la Justice du Québec, Direction des orientations et politiques aux affaires familiales.
- Tremblay, J., Drapeau, S., Robitaille, C., Piché, É., Gagné, M.-H. et Saint-Jacques, M.-C. (2013)*. Trajectoires de coparentalité post-rupture conjugale : Une étude exploratoire qualitative. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 1(33), 37-58.
- Trocme, N., & Bala, N. (2005)*. False Allegations of Abuse and Neglect when Parents Separate. *Child Abuse & Neglect*, 29(12), 1333-1345.
- Turbide, C. (2016). Les conflits sévères de séparation : comprendre sa diversité conceptuelle et son émergence. Examen de doctorat I en service social, document non publié. Université Laval.
- Turcotte, D., Beaudoin, A., Champoux, L., & St-Amand, A. (2002). La médiation et l'ajustement à la rupture d'union : l'impact de la loi québécoise concernant la médiation familiale. *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 21(4), p. 49-72.
- Walper, S. Kruse, J., Noack, P., & Schwarz, B. (2005)*. Parental Separation and Adolescents' Felt Insecurity with Mothers: Effects of Financial Hardship, Interparental Conflict, and Maternal Parenting in East and West Germany. *Marriage & Family Review*, 36(3-4), 115-145.
- Weeks, G., & Treat, S. (2001). *Couples in Treatment* (2nd edition). Philadelphia, PA: Brunner-Routledge.

- Weitzman, J. (2004). Use of the One-Way Mirror in Child Custody Reunification Cases. *Journal of Child Custody*, 1(4), 27-48.
- Wesolowski, K. L., Nelson III, W. M., & Bing, N. M. (2008)*. Relationship Components and Nature of Postdivorce Parenting Responsibilities among Individuals going Through a Divorce. *Journal of Divorce & Remarriage*, 49(3-4), 258-271.
- Whiteside, M. (1998). The Parental Alliance Following Divorce: An Overview. *Journal of Marital and Family Therapy*, 24(1), 3-24.